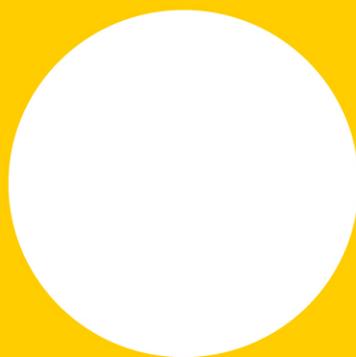


**RAPPORT
ANNUEL**
Bpifrance
Investissement
2020



SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRESIDENT	3
2. CHIFFRES CLES	4
2.1. Bilan 2020	4
2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2020	4
3. RAPPORT DE GESTION	5
3.1. Gouvernance	5
3.2. Rapport d'activité	6
3.3. Le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques	51
4. PROJET DES DECISIONS SOUMISES A L'ASSOCIE UNIQUE	57
5. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	59
5.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance	59
5.2. Organigramme fonctionnel	60
5.3. Organigramme du réseau	61
6. COMPTES SOCIAUX + NOTES	62
7. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	78
7.1. Rapport sur les comptes sociaux	78
7.2. Rapport sur les conventions réglementées	83
8. ANNEXE	85



1. MESSAGE DU PRESIDENT



L'année 2020 a été une année de profonds changements pour Bpifrance. Les 5 « enfants » du plan stratégique 2019 sont devenus adultes. Lac I déploie son capital. Le plan Deeptech accélère avec la création de la plateforme nationale de transfert de technologies.

Notre activité de financement de la création d'entreprises et des TPE a explosé et est pleinement digitalisée. L'Accompagnement a multiplié les missions de conseil et nous sommes devenus le premier réseau européen d'*executive education* avec nos 55 écoles ; le VTE prend son essor, l'Export sur l'Afrique aussi. Enfin, le Fonds Bpifrance Entreprises 1 a été lancé en octobre 2020. Il permettra aux particuliers d'investir dans un portefeuille agrégé de plus de 1500 entreprises françaises.

Face à la crise de la Covid-19, inédite par son ampleur et ses conséquences, la banque a pleinement révélé son ADN : vélocité, banque publique et de place, banque du cœur, banque digitale, banque pour tous (start-up, TPE, PME, fonds d'investissement, ETI, grands groupes). En appui de l'Etat et des Régions, Bpifrance a su répondre présent, en se mobilisant aux côtés des entreprises et de leurs dirigeants.

Avec 45 Md€ injectés dans l'économie en crédits, fonds propres, subventions, aides et garanties (auxquels s'ajoutent les 110 Md€ de PGE dont la garantie est opérée par Bpifrance), Bpifrance a mobilisé au côté de la puissance publique et de manière contracyclique, l'ensemble de ses métiers au service de l'urgence économique. Bpifrance est devenu l'opérateur du Plan de Relance pour les entreprises (En 2020, plus de 420 M€ mobilisés en soutien des filières industrielles dans le cadre de France Relance) tout en animant fortement le marché de l'investissement.

Ainsi, l'activité du réseau de Bpifrance en Financement a été très intense avec 20,5 Md€ injectés au total dans les entreprises (+9,5% vs 2019). Côté investissement, l'activité de fonds propres a permis la mobilisation de 3,6 Md€, partagée entre les interventions directes au capital des entreprises et les interventions indirectes au service de l'écosystème des fonds d'investissement français. L'activité Export a joué son rôle contracyclique, avec une progression, pour l'activité des Garanties Export, du nombre d'opérations en Assurance-Crédit et Garantie de cautions. L'activité s'accompagne aussi d'une progression importante des volumes en montant, avec un retour de contrats significatifs.

L'Accompagnement a été repensé en profondeur pour s'adapter aux besoins des dirigeants dans un contexte de crise, en insistant sur le Rebond et en s'appuyant sur le digital. En complément des Accélérateurs et des missions de conseil, l'accompagnement dit « ponctuel », a permis de toucher près de 30 000 dirigeants via le *e-learning* (+74%) et près de 2 000 par la mise en place d'autodiagnostic digitaux (+216%).

Les Partenariats régionaux se sont massivement renforcés au service des entreprises. Les dispositifs partenariaux mis en place avec chaque Région ont permis au total à plus de 17 000 entreprises de mobiliser plus de 2 Md€, notamment avec la mise en place des Prêts Rebond. Nous avons enfin travaillé en grande proximité avec la Commission européenne et le groupe BEI tant pour la mise en œuvre des dispositifs de soutien face à cette crise que pour préparer la relance.

En restant plus que jamais aux côtés des entrepreneurs, Bpifrance poursuivra en 2021 son action pour permettre aux entreprises de se projeter dans le monde de l'après crise. Bpifrance maintiendra son action transformante en permettant aux entreprises d'aborder sereinement les profondes mutations de l'économie, en particulier celles liées au dérèglement climatique.

Nicolas DUFOURCQ
Président de Bpifrance Investissement

2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2020

Bpifrance Investissement

En millions d'euros	2019	2020	Ecarts
Produits d'exploitation*	193,6	227,9	34,2
Charges d'exploitation*	-164,4	-186,1	-21,7
Résultat net après impôts	15,8	24,9	9,1
Actifs sous gestion	36 065	41 454	5 389
Fonds de fonds	11 905	12 529	624
Small Cap	2 153	2 346	193
Innovation	3 250	4 265	1 014
Mid & Large Cap (yc. Fonds SPI)	18 656	22 215	3 558
FBI	99	99	0
Effectifs	521	589	68

* Les charges et les produits d'exploitation sont retraités afin de s'aligner sur le plan de compte analytique

2.2. Capital et actionariat au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le capital de Bpifrance Investissement s'élève à 20 000 000 d'euros.

Bpifrance Participations détient 100 % du capital et des droits de vote de Bpifrance Investissement.

Au 31 décembre 2020, il n'existe aucun titre, autre que les actions, donnant accès au capital de Bpifrance Investissement.

Un tableau faisant ressortir la structure de l'actionariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 5.1 du présent rapport.



3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Gouvernance

3.1.1. Président

Nicolas DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance

3.1.2. Conseil d'administration

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de Bpifrance Investissement se composait comme suit :

Le Directeur général de Bpifrance :

Nicolas DUFOURCQ

Président de Bpifrance Investissement

Président du conseil d'administration de Bpifrance Investissement

L'Etat, représenté par :

Charles SARRAZIN

Nommé par arrêté du 5 septembre 2017

Directeur de participations Services & Finance, Agence des Participations de l'Etat

Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat :

Romain BONENFANT

Chef du service de l'Industrie à la Direction Générale des Entreprises

Constance VALIGNY

Sous-directrice des Politiques macroéconomiques à la Direction générale du Trésor

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Virginie FERNANDES

Directrice du département du pilotage Participations Stratégiques du groupe Caisse des Dépôts

Il est précisé que Madame Carole ABBEY a été nommée administrateur le 19 février 2021 en remplacement de Madame Virginie FERNANDES, démissionnaire. Madame Carole ABBEY est Directrice du département du pilotage Participations Stratégiques du groupe Caisse des Dépôts.

Antoine SAINTOYANT

Directeur des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts

Victoire AUBRY

Directrice financière d'Icade

Administrateurs indépendants :

Frédéric SAINT-GEOURS

Vice-Président du Conseil d'administration de SNCF SA

Sophie STABILE

Fondatrice de Révérence, société de conseil, prise de participation et investissement dans le secteur immobilier et hôtelier

Chloé MAYENOBE

Directrice générale déléguée de Natixis Payments

3.1.3. Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance

3.1.4. Comité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a mis en place un comité des nominations et des rémunérations, composé au 31 décembre 2020 d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Virginie FERNANDES), du représentant de l'Etat (Charles SARRAZIN) et d'un administrateur indépendant (Chloé MAYENOBE), qui exerce les fonctions de Président du Comité.

A la date du rapport, le comité des nominations et des rémunérations se compose de Charles SARRAZIN, Frédéric SAINT-GEOURS et Carole ABBEY.

3.2. Rapport d'activité

A titre liminaire, il est précisé qu'à la suite de la fusion-absorption le 18 décembre 2020 de Bpifrance SA par sa filiale Bpifrance Financement (aujourd'hui Bpifrance), Bpifrance détient 100% de Bpifrance Investissement au travers de sa filiale Bpifrance Participations.

Bpifrance Investissement gère les investissements de Bpifrance logés dans la holding FSI PME Portefeuille, des fonds directement souscrits par Bpifrance Participations (fonds FAA) et assure également une gestion de fonds pour compte de tiers (Etat, Caisse des Dépôts et autres souscripteurs publics et privés).

3.2.1. Les faits marquants

3.2.1.1. Les faits marquants de l'année 2020

L'activité du **Capital Développement** en 2020 a été marquée par :

- Des montants investis records à plus de 1,9 Md€ (1,1 Md€ en 2019), dynamisés par le déploiement du fonds Lac I et le soutien à l'opération de rapprochement entre Ingenico et Worldline ;
- Un niveau de cession qui atteint 1 Md€, en léger repli suite à la crise sanitaire (1,4 Md€ en 2019) ;
- La mobilisation des équipes afin d'accompagner les entreprises à traverser le contexte économique difficile via plusieurs mesures tels que le Plan 1200 Tickets et les nouveaux fonds de rebond tels que FAST et FIT2 dans le tourisme, le FAA2 pour l'automobile, ou encore le



FRPME pour soutenir l'investissement dans les PME dans un contexte de valorisations dégradées ;

- Le développement de l'activité gestion pour compte de tiers à travers la levée de nouveaux fonds tels que Lac I, Sociétés de Projets Industriels 2, FAA2 ou encore le Fonds Bois & Eco-Matériaux (ou Fonds Bois 3).

S'agissant du métier **Fonds de fonds**, le niveau de souscription s'est accru en 2020 avec 1 226 M€ souscrit.

Par ailleurs l'année a été marquée par la création de trois nouveaux véhicules gérés pour compte de tiers :

- Fonds de Fonds Growth (FFG), d'une taille cible de 500 M€, le fonds a vocation à investir dans des fonds de capital innovation adressant les différents stades d'intervention du *late stage / growth*.
- Bpifrance Entreprises 1 (BE1), fonds de fonds de secondaire destiné aux particuliers. Il est commercialisé depuis octobre 2020.
- Bpifrance Hexagone 1 (BH1), fonds miroir de Bpifrance Entreprises 1. Ce fonds souscrit par deux acteurs privés a permis de fixer le prix de transaction dans le cadre de la création de Bpifrance Entreprises 1.

Le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3) du Programme d'investissement d'Avenir « PIA » de l'état français a été augmenté de 140 M€, portant sa taille à 500 M€ à fin 2020. Pour rappel, le MC3, successeur du fonds de fonds MultiCap Croissance (FFMC2) lancé en 2014, a pour vocation d'investir dans des Participations intervenant sur les segments du capital innovation, notamment celles visant à investir dans des entreprises des secteurs de la santé et les biotechnologies, les dispositifs médicaux, les objets connectés, l'intelligence artificielle, la robotique, la transition énergétique, le "big data", la chimie verte, les agro-ressources et l'agroalimentaire, en vue d'améliorer le financement en fonds propres des petites et moyennes entreprises innovantes dans le cadre des dernières phases pré-industrielles, de l'industrialisation de leurs produits ou de leur développement commercial en France et à l'étranger – et les aider à devenir des entreprises de taille moyenne (ETM) puis des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

S'agissant du **capital innovation**, l'activité d'investissement direct dans les start-ups et scale-ups françaises a atteint un record en 2020 avec 463 M€ investis, soit une hausse de presque +50% par rapport à 2019, et ce malgré la crise sanitaire. Cette augmentation significative s'explique par :

- le soutien du portefeuille de participations dans un contexte économique perturbé, à travers des réinvestissements
- le déploiement de French Tech Bridge, nouveau dispositif en quasi equity dont l'objectif est d'aider les entreprises à passer la crise, avec 71 M€ d'investissements réalisés dans 27 sociétés
- le maintien d'un rôle proactif comme acteur du capital risque avec de nouveaux investissements (hors French Tech Bridge) atteignant 139 M€
- on notera la très forte activité du fonds Large Venture, qui a, en 2020, réalisé 231 M€ d'investissements, un record, signe de la maturité croissante de l'écosystème d'innovation français et de sa résilience

Compte tenu du contexte économique défavorable, les cessions sont restées limitées en 2020 à 28 M€, en nette baisse par rapport aux 170M€ en 2019.

Par ailleurs, l'activité d'accélération du Hub a permis à 50 participations de Bpifrance Investissement de bénéficier d'un accompagnement dédié. Cet accompagnement a notamment permis de générer pour ces start-ups du chiffre d'affaires additionnel (via des mises en relation business) et des économies de coûts (via de l'aide au recrutement).

L'année 2020 a été marquée par la création de nouveaux fonds et l'extension de fonds existants :

- L'extension du fonds Bpifrance Innovation I, avec la création de la poche Digital Venture Seed (85 M€), l'extension de la poche Digital Venture A / B (25M€) et la création de la poche Large Venture 2 (750M€).
- Le réabondement du fonds French Tech Seed de 150 M€ (incluant French Tech Bridge)
- Le réabondement du fonds Innobio 2 de 5,9 M€
- La création du fonds Tech & Touch avec 125 M€, dont 100 M€ dédié aux start-ups des Industries créatives et culturelles, dont le modèle est à la fois créatif et innovant.

3.2.1.2. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

Le 4 janvier 2021, les actionnaires de FCA et PSA ont validé le projet de fusion des deux constructeurs automobiles afin de créer le quatrième groupe mondial. Le 18 janvier 2021, premier jour de cotation du nouveau groupe Stellantis dont la capitalisation boursière en date d'introduction en bourse était de près de 40 Md€, Bpifrance a échangé ses actions PSA contre des actions Stellantis.

3.2.2. Les missions et les métiers

3.2.2.1. La doctrine d'investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée le 25 juin 2013 par le Conseil d'administration de la holding du groupe Bpifrance. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle Investissement de Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche



systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;

- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;

- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;

- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc...

- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :

- la transmission générationnelle d'une PME ;
- la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
- le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.

- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :

- les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
- les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
- les banques et compagnies d'assurance ;
- les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
- les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

- Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en

s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :

- ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non-réalisation de l'opération d'investissement ;
- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

Exception relative aux Fintechs

• Si les investissements au capital des banques et compagnies d'assurance ne sont pas autorisés dans le cas général, Bpifrance Investissement pourra cependant investir dans les Fintechs disposant d'agrément bancaire ou d'assurance. Est désignée comme Fintech, toute entreprise réunissant toutes les conditions suivantes :

- Start-up ou PME en forte croissance ;
- Possédant ou en voie de développer une technologie ou un Business Model innovants, lui permettant de se différencier des acteurs traditionnels dont le business model repose largement sur l'utilisation intensive de leur bilan ;
- Proposant des produits ou services financiers, et/ou des produits ou services à destination du secteur financier.

Les investissements dans ces Fintechs poursuivront l'objectif de prendre des participations dans des entreprises d'intérêts technologique ou stratégique pour les métiers de Bpifrance, dans une logique de Corporate Venture, et / ou de concourir à l'émergence de champions européens. Les prises de participation devront systématiquement être minoritaires et réalisées aux côtés d'un acteur régulé ou financier, Bpifrance Investissement ne devant être ou devenir premier actionnaire parmi la catégorie englobant à la fois les investisseurs régulés et financiers, ni actionnaire de référence dans de telles sociétés.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

3.2.2.2. Organisation des métiers de l'investissement

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de quatre métiers :

- Fonds de fonds, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes



PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT31 et FPMEI), et France Investissement (FFI-A, FFI-B, FFI II, FFFI III, FFI IV et FFI V).

Le métier fonds de fonds assure également son activité au travers de la gestion pour compte de tiers tels que le Fonds National d'Amorçage (FNA), le Fonds National d'Amorçage N°2 (FNA 2), le Fonds de Fonds MultiCap Croissance (FFMC2), le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3), le Fonds de Fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), le Fonds de Fonds Edtech (FFE), le Fonds French Tech Accélération (co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'Innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), le Fonds French Touch (FFT, co-géré avec la Direction de l'Innovation) souscrits par l'Etat (Programme d'investissements d'avenir, « PIA »), le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, le Fonds de Fonds Digital (FFD) souscrit par la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales et le Fonds de Fonds Growth (FFG) souscrit par la CDC et des assureurs.

Une nouvelle activité à destination des particuliers a également été développée au travers du Fonds Bpifrance Entreprises 1 constitué en 2020.

- **La Direction du Capital Développement** investit directement en fonds propres, quasi-fonds propres et dettes afin de soutenir les PME, ETI et grandes entreprises françaises dans leur projet de développement et de croissance. Implantée sur l'ensemble du territoire avec 49 bureaux régionaux, les 160 investisseurs professionnels de cette direction assurent un rôle d'investisseur minoritaire actif recherchant une performance durable et responsable sur le long terme pour leurs participations.

Cette direction inclut les activités de :

- **Large Cap**, afin d'accompagner le développement des ETI et grandes entreprises françaises (15 Md€ sous gestion) ;
- **Mid Cap**, afin d'accélérer la croissance des PME et ETI indépendantes à fort potentiel (1,6 Md€ sous gestion) ;
- **Small Cap, afin de faire grandir les PME de nos territoires (1,5 Md€ sous gestion) ;**
- **Partenariats Fonds Souverains**, afin de s'allier aux investisseurs de long terme et fonds souverains (1 Md€ sous gestion) ;
- **Fonds Spécialisés (Tourisme, Filières, FAA, SPI, Lac I)**, afin d'adresser à travers la gestion pour compte de tiers des besoins spécifiques identifiés (6,5 Md€ sous gestion) ;

Au total, le portefeuille du Capital Développement est composé de plus de 600 participations pour un montant d'actifs sous gestion de 26 Md€.

- **Innovation** : les équipes de gestion du métier Innovation investissent en direct dans des start-ups et scale-ups françaises positionnées sur des secteurs d'avenir, en particulier dans les biotechnologies, les écotecnologies, le numérique et les industries créatives. Les équipes d'investissement sont structurées par pôles d'investissements dédiés à des secteurs ou des stades d'intervention et agissent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, ou détenus par des tiers (dont certains fonds du Programme d'Investissements d'Avenir).

Le métier est structuré autour de pôles d'investissement distingués par secteurs ou stade d'intervention :

¹Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %

- Le pôle **Large Venture** qui investit via Bpifrance Participations et Bpifrance Innovation I – Large Venture 2 dans tous les domaines de l’Innovation (principalement les sociétés en forte accélération dans les domaines du Numérique et des Sciences de la Vie) et à partir de 10 M€ d’investissement unitaire ;
- Le pôle **Digital Venture** qui investit via les fonds Ambition Numérique, Ambition Amorçage Angels et le fonds Bpifrance Innovation I - Digital Venture Seed & Digital Venture AB dans des start-ups du numérique, à des stades d’amorçage et de séries A et B ;
- Le pôle **Sciences de la Vie** qui intervient en capital risque dans des biotech et medtech via les fonds Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, FABS et Bpifrance Innovation I - Medtech ;
- Le pôle **Patient Autonome** qui intervient sur le secteur de la santé numérique à travers le fonds Bpifrance Innovation I - Patient Autonome ;
- Le pôle **Ecotechnologies** qui intervient via les fonds Ecotechnologies, Ville De Demain et Bpifrance Innovation I - Impact ;
- Le pôle **French Tech Accélération** qui intervient via le fonds éponyme en soutien aux accélérateurs et fonds d’investissements d’accélération ;
- Le pôle **Innovation Transverse Capital-risque** qui intervient via les fonds PSIM, Definvest, French Tech Seed ;
- Le pôle **Industries Culturelles et Créatives** qui intervient via les fonds suivants : Fonds pour les Savoir-Faire d’Excellence (FSFE), Mode et Finance 2, Patrimoine et Création 2, Bpifrance Mezzanine I, Bpifrance Capital I et Tech&Touch.

Les équipes Accompagnement du métier Innovation sont regroupées au sein de **Bpifrance Le Hub** et interviennent principalement auprès des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

- **Accompagnement** : l’offre Accompagnement au sein de Bpifrance est pilotée par une Direction Exécutive, structurant et harmonisant une offre complète (conseil, formation, mise en réseau), articulée autour de 5 directions opérationnelles en lien hiérarchique, complétée par une interaction forte avec Le Hub, Bpifrance Excellence et la direction de l’Innovation, en lien fonctionnel avec cette Direction.

Parallèlement, une décentralisation s’opère avec le déploiement de 12 responsables de missions de conseil en France, la prise de décision des recrutements d’entreprises accélérées et l’appropriation du métier de l’Accompagnement par le réseau.

Les 5 directions opérationnelles ont vocation à travailler ensemble en forte transversalité :

- 1) Développement : Développe les produits d’Accompagnement, améliore la gamme existante, négocie et conventionne avec les partenaires (Etat, CDC, Régions, organisations professionnelles, etc...)
- 2) Marketing et Soutien Commercial : Diffuse l’information des nouveaux produits et programmes, crée et diffuse les supports commerciaux, forme les prescripteurs et anime la commercialisation.
- 3) Opérations : Organise l’exécution des programmes Accélérateurs, forme et anime les équipes Conseil et Accélérateurs, gère le vivier de consultants externes
- 4) Programmes / Cursus Université des dirigeants : Définit, contractualise le contenu des formations présentiels et digitales, dans et en dehors des Accélérateurs
- 5) Pilotage et Gestion : gère la relation contractuelle avec les entreprises et les partenaires (contrats, factures, subventions), anime la collecte des données et produit les indicateurs.



3.2.3. L'activité de Bpifrance Investissement en 2020

L'activité de Bpifrance Investissement est présentée ci-après en deux temps. Tout d'abord dans le cadre d'une analyse synthétique (I) faisant ressortir les grands traits de l'activité de Bpifrance Investissement en 2019 puis dans le cadre d'une analyse détaillée (II) des actifs et du portefeuille sous gestion en 2019 et de leur évolution au cours de cet exercice, pris par métiers.

I. Analyse synthétique – Principales grandeurs

a) Métier Capital Développement

1,9 Md€ dans plus de 100 sociétés ont été investis en 2020 par les équipes de la Direction du Capital Développement (contre 1,1 Md€ en 2019).

- L'activité du pôle Large Cap a atteint 1,56 Md€ en 2020. Ce niveau record a notamment été permis par le déploiement du fonds Lac I (réalisation de 2 premières opérations en 2020 pour c. 800 M€ : investissement dans Arkema et une seconde opération toujours en cours), ainsi que par le soutien à l'opération de rapprochement entre Ingenico et Worldline (451 M€).
- En complément de ces 3 opérations majeures, l'activité de l'équipe Large Cap s'est concentrée sur l'accompagnement du portefeuille via 11 réinvestissements pour 235 M€ (notamment Galiléo, Technicolor, Mecachrome, La Maison Bleue et Sabena Technics), mais réalise également 2 nouveaux dossiers d'ETI pour 75 M€ (Mediawan et Sendinblue).
- L'activité des fonds de Mid Cap reste bien orientée avec une réalisation proche de 80 M€ dont 11 nouvelles opérations pour 79 M€, dont 34 M€ en dettes privées (avec, par exemple, France Air Management et Artefact), 15 M€ en mezzanine (dont Labelys et Laboratoires Delbert), et 30 M€ en equity (dont Ekimetrics).
- L'activité Small Cap généraliste a investi 92 M€ dans 47 entreprises dont 36 nouveaux investissements pour 85 M€ (dont Interor, Foliatteam, Groupe Cheval et Miidex).
- L'activité Partenariats Fonds Souverains a été marquée par un réinvestissement de 4 M€ dans Devialet par le véhicule Future French Champions (joint-venture du partenariat qatari) et un réinvestissement de 9 M€ dans DomusVi dans le cadre du partenariat franco emirati.
- Coté Fonds Spécialisés, le fonds SPI a réalisé cinq opérations pour 107 M€ : trois nouveaux investissements pour 87 M€ (Aledia, Avril Food et Lactips) et deux réinvestissements pour 20 M€. Le FAA a par ailleurs réinvesti 10 M€ dans le groupe Novarès et le FFA 2 a réalisé un premier dossier dans le cadre du plan de relance du secteur automobile pour 8 M€ dans Coretec. Les fonds Tourisme et Filières ont été également particulièrement actifs avec des investissements de respectivement 28 M€ (16 opérations dont un nouvel investissement dans Voyageurs du Monde et un réinvestissement dans Valuestate Hotels) et 25 M€ (8 opérations dont l'entrée dans Générale du Solaire et un réinvestissement significatif dans Technique Solaire).

En parallèle, et ce malgré un contexte économique difficile, les équipes sont restées très dynamiques dans la gestion de leur portefeuille, avec plus de 100 cessions réalisées pour un montant total de 1 Md€ dont 260 M€ de plus-values nettes.

- La dynamique de rotation des portefeuilles, amorcée depuis plusieurs années, a été freinée par la crise sanitaire, mais semble se réamorcer en fin d'année 2020. En effet, sur les activités de capital développement direct, les cessions totales s'élèvent à 1 Md€ contre 1,4 Md€ en 2019.

- L'activité de l'équipe Large Cap aura été marquée par les cessions de Vivendi, NGE et Talend ainsi que par les cessions partielles dans Limagrain, Galileo et Neoen.
- Pour le Mid Cap, 82 M€ ont été générés à travers 7 cessions totales (notamment Laborizon, Labelys Group et Dourdin Developpement) et 4 cessions partielles (dont Biobank).
- L'activité Small Cap généraliste aura cédé 76 participations pour un montant total de près de 100 M€ (incluant Foliatteam, Laboratoire Lescuyer et Bretagne Telecom).
- Aucune cession n'a été réalisée dans le cadre de l'activité Partenariats Fonds Souverains.
- Coté Fonds Spécialisés, il est à noter la cession de Naval Energies par SPI ainsi que de France Hostels par Tourisme et Monnet-Seve par Filière.

b) Métier Innovation

Le métier Innovation de Bpifrance Investissement est composé d'investisseurs avisés et patients qui accompagnent dans la durée les entreprises pour répondre aux besoins non satisfaits par le marché. Bpifrance co-investit avec les acteurs de la place en sélectionnant et en accompagnant les entreprises les plus porteuses de croissance et en favorisant les consolidations.

En 2020, le métier Innovation a investi un total de 463 M€ dans 143 sociétés dont 65 nouvelles participations et a procédé à 15 cessions pour un montant total de 28 M€, avec un multiple de 0.5x. Il a pleinement joué son rôle contracyclique, par la poursuite de son activité d'investissement, dans de nouvelles sociétés et dans le soutien de son portefeuille, ainsi que par le déploiement d'un nouveau dispositif en quasi equity : French Tech Bridge.

A fin 2020 le portefeuille sous gestion du métier Innovation compte 280 participations acquises pour un montant de 1,9 Md€.

Large Venture :

Le pôle Large Venture a investi en 2020 231 M€, en croissance de 31% vs 2019 : 7 nouveaux investissements (Owkin, Iziwork, Dynacure, Withings, MWM, Swile, Ibanfirst) pour un total de 76 M€ et 25 réinvestissements pour un total de 155 M€ ont été réalisés. Par ailleurs, le pôle a réalisé 2 cessions pour un montant de 4,6 M€.

Digital Venture :

Le pôle Digital Venture a investi en 2020 37 M€, en croissance de 26% vs 2019 : 11 nouveaux investissements (dans Memo Bank, Ambler etc...) pour un total de 19 M€, et 20 réinvestissements pour un total de 18 M€ ont été réalisés. Le pôle a réalisé 16,1 M€ de cessions, avec notamment la cession d'Easyrecrue.

Patient Autonome :

En 2020, le pôle Patient Autonome a réalisé 3 nouveaux investissements (Nouveal, Lucine, Mila) et 1 ré-investissement, pour un total de 6 M€.

Sciences de la Vie :

Le pôle Sciences de la Vie a investi en 2020 39 M€, en croissance de 31% vs 2019 : 4 nouveaux investissements (Algothérapeutix, Emergence Therapeutics, Ona Therapeutics...) par le fonds Innobio 2 pour un total de 5 M€, et 18 réinvestissements pour un total de 34 M€ ont été réalisés. Le pôle a réalisé 12 M€ de cessions.

Ecotechnologies :

Le pôle Ecotechnologies a investi en 2020 31 M€ : 3 nouveaux investissements (Zei, Shipup, Atrois) pour un total de 4 M€, et 12 réinvestissements pour un total de 27 M€ ont été réalisés.



French Tech Accélération

Le pôle French Tech Accélération a investi en 2020 2 M€, dont un nouvel investissement dans Hook, le programme d'accélération de l'école 42.

Innovation Transverse Capital-risque :

Le pôle Innovation Transverse Capital-risque a investi en 2020 92 M€, dont 71 M€ via l'outil contracyclique French Tech Bridge, lancé au 1^{er} semestre.

Le pôle a réalisé 30 nouveaux investissements, dont 27 via French Tech Bridge et 3 via les fonds Definvest (Earthcube, Fab'entech) et PSIM (MAAT Pharma). Par ailleurs, elle a réalisé 3 réinvestissements pour 8 M€ (dans Traxens, Ergosup et Unseenlabs). Aucune cession n'a été réalisée en 2020.

Industries Culturelles et Créatives :

Via son action dédiée aux **Industries Culturelles et Créatives**, Bpifrance intervient de manière volontariste en faveur de ces secteurs en mutation, clés pour la croissance, l'emploi et le rayonnement international de la France.

Le pôle Industries Culturelles et Créatives a investi en 2020 26M€ dans 11 sociétés :

- 6 nouveaux investissements : Nacon, Chamatex, La Bouche Rouge, Echo Studio, Emissive, Tandem
- 5 réinvestissements dans les sociétés du portefeuille, dont FLCP & Associés et BG Group.

Accompagnement - Bpifrance le Hub

Bpifrance Le Hub a accompagné en 2020 50 start-ups du portefeuille de Bpifrance et a organisé pour elles 200 sessions experts, a réalisé 12 recrutements stratégiques et 120 mises en relation corporate.

c) Métier Fonds de fonds

Bpifrance prend indirectement des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte au travers de ses fonds propres et de fonds gérés pour compte de tiers dans près de 480 fonds privés nationaux ou régionaux et 26 fonds ciblant la région Afrique et Méditerranée.

Bpifrance accompagne les gérants de fonds innovation et capital développement répondant aux attentes des investisseurs privés en souscrivant le plus souvent lors d'un 1^{er} closing de taille significative. Ainsi, il s'agit de contribuer progressivement à la consolidation du marché en sélectionnant les équipes performantes, et d'encourager l'augmentation des fonds sous gestion. De façon limitée, Bpifrance accompagne également quelques nouvelles équipes dans la mesure où elles présentent une stratégie d'investissement fortement différenciante, un track record démontré et une capacité à lever un fonds d'une taille substantielle.

Après des exercices en croissance de 2013 à 2019, l'activité Fonds de fonds a de nouveau cru en 2020 avec un niveau record de souscriptions, soit 1 226 M€, dans 59 véhicules différents. Ces souscriptions se sont réparties entre 1 164 M€ de souscriptions dans 46 nouveaux fonds et 62 M€ de souscriptions complémentaires dans 13 fonds existants.

Les souscriptions pour compte propre ont représenté près de 65 % des souscriptions de l'année, à près de 803 M€, quand les souscriptions pour compte de tiers ont atteint 35 %, à près de 423 M€. Ces dernières sont notamment réalisées pour le compte du Programme d'investissements d'avenir.

Le capital-innovation (capital amorçage, capital-risque et capital croissance) a représenté environ 55% des montants souscrits en 2020 (soit près de 557 M€ dans 27 fonds) et le capital développement a contribué à environ 45% des souscriptions pour 519 M€ dans 32 véhicules.

Par ailleurs, 150 M€ ont été souscrits dans un fonds pour le compte de l'APE dans le cadre du Mandat Aéro.

Bpifrance a par exemple souscrit dans :

- **Jolt Capital IV**, fonds de capital croissance d'une taille cible de 250 M€. Il investira en minoritaire dans le secteur du digital deeptech avec des tickets moyens de 18 M€.
- **Eurazeo Growth Fund III**, fonds de capital croissance d'une taille cible de 750 M€ dédié au digital. Le fonds investira en lead et co-lead dans une quinzaine de participations avec des tickets compris entre 20 et 60 M€.
- **ACE Aero Partenaires**, fonds d'une taille cible de 1 Md € dédié au secteur de l'aéronautique et dont la mission est de favoriser la consolidation du secteur. Le fonds investira en France dans une quinzaine de participations en majoritaire et minoritaire.
- **Yotta Smart Industry**, fonds de capital développement/transmission, d'une taille cible de 120 M€. Le fonds investira en France en minoritaire et majoritaire avec des tickets de 1 à 10 M€. Il aura pour objectif de participer à l'émergence des ETI industrielles 4.0, tout en réduisant de 25% l'empreinte carbone de ses participations.
- **Albacap**, fonds interrégional du sud-est de la France. Le fonds généraliste de capital développement et transmission de première génération vise une taille cible de 100 M€ et investira en minoritaire et majoritaire dans une dizaine de participations dans des PME réalisant 10 à 50 M€ de CA.
- **Reboost**, fonds de rebond - redéploiement régional d'une taille cible de 25 M€. Le fonds généraliste avec un cœur cible sur l'industrie investira en minoritaire dans une vingtaine de participations sous-capitalisées ou en situation de sous-performance pour des raisons conjoncturelles, dans la région Haut-de-France.

En matière de fonds régionaux et interrégionaux, Bpifrance a poursuivi son appui aux équipes de gestion proches des territoires : ainsi, 79 M€ ont été souscrits dans 5 nouveaux fonds.

L'action régionale de l'activité fonds de fonds de Bpifrance se poursuit dans le contexte de consolidation des équipes régionales, en lien avec la stratégie de Bpifrance et la fusion des régions administratives françaises mise en œuvre depuis 4 ans.

En Afrique les souscriptions en fonds de fonds ont représenté 5 M€ dans 1 fonds de growth / buy-out.

Par ailleurs, à l'instar des Prêts Garantis par l'Etat mis en place dès la survenance de la crise de la covid-19 par les banques françaises et par Bpifrance, l'activité fonds de fonds a mis en œuvre quasi-instantanément en mars dernier une série de mesures de soutien dédiées pour l'année 2020, et dont certaines se prolongent en 2021. La direction fonds de fonds s'est mobilisée pour (i) assurer le suivi en temps réel de l'ensemble de ses Fonds Partenaires, en particulier les besoins en trésorerie des participations de leurs portefeuilles et les mesures de soutien d'urgence, (ii) mettre en place une communication de crise renforcée avec tous ses partenaires, (iii) poursuivre son plan prévisionnel d'engagements et d'investissements en 2020 afin de maintenir au maximum la bonne dynamique de l'écosystème qui préexistait avant cette crise, ce qui s'est notamment traduit par un travail sur-mesure avec tous les porteurs de projet afin de faciliter au maximum leur concrétisation, et (iv) une participation active au plan de relance.



d) Métier Accompagnement

Au fil d'une année intense et difficile pour les entreprises, Bpifrance a capitalisé sur le digital pour s'adapter aux contraintes sanitaires et continuer à accompagner les dirigeants. L'Accompagnement s'est affirmé comme métier fondamental de Bpifrance, et a été remodelé pour répondre aux besoins des entreprises à travers trois piliers : conseil, formation, mise en réseau.

L'ensemble de l'offre a été repensé :

- Le format des Accélérateurs s'est appuyé sur le digital, conservant cependant une dimension collective forte. En partenariat avec l'Etat, les Régions, la Banque du territoire et les fédérations professionnelles, l'activité a été maintenue.
- Les missions « ponctuelles » ont connu une très forte croissance permettant de toucher près de 30 000 dirigeants via le e-learning (+74%) près de 2 000 par la mise en place d'autodiagnostic digital (+216%) et plus de 2 200 au travers de missions de conseil au sein des entreprises (+26%).

Pour amplifier les dispositifs financiers de la Relance, un module de conseil « 360 Rebond » a été mis en place. Pour le secteur du Tourisme, une offre spécifique a été mise en place, notamment un Accélérateur en partenariat avec la Banque des Territoires.

Pour préparer les grandes transitions écologiques et industrielles, deux gammes nouvelles ont été structurées. En partenariat avec l'ADEME, le « DIAG ECO-FLUX », qui permet d'optimiser les coûts en réduisant les pertes en énergie, matières, déchets et eau, et de réaliser rapidement des économies durables, a été déployé dans plus d'une centaine d'entreprises et a vocation à se démultiplier. A ses côtés, des Accélérateurs ont été conçus pour accompagner les entreprises à la Transition Energétique et Ecologique et à la Valorisation des déchets ainsi qu'un nouveau programme dédié à l'accompagnement de la Décarbonation d'entreprises.

La seconde gamme cible la French Fab, avec des modules tels que « performance industrielle », « stratégie et mise en œuvre Industrie du Futur » ou encore « intelligence artificielle » et « cybersécurité », pour faciliter la réindustrialisation par l'intégration technologique.

Enfin, la Direction de l'Accompagnement s'est inscrite pleinement dans la définition et le déploiement de France Relance et des plans sectoriels, notamment le Plan Sous-traitance Automobile avec la DGE, le Plan Tourisme avec la Banque des Territoires ou encore le dispositif d'appui à la digitalisation des TPE déployé avec France Num.

II. Analyse détaillée

i) Actifs sous gestion

Le tableau ci-dessous présente les actifs gérés par métier au 31 décembre 2020. Pour les fonds gérés, il s'agit de la taille du fonds, éventuellement « détournée » de la taille des fonds détenus par ce fonds et gérés par Bpifrance Investissement. Par exemple, la taille du FAA est diminuée de sa participation dans le FAA rang 2. Pour les participations directement détenues par Bpifrance Participations, il s'agit de la valeur brute des participations encore en portefeuille.

Actifs gérés (en M€)	A fin décembre 2020						A fin décembre 2019					
	Total	CAPITAL DEVELOPPEMENT		Fonds de fonds	Innovation	Accompagnement	Total	CAPITAL DEVELOPPEMENT		Fonds de fonds	Innovation	Accompagnement
		Mid & Large Cap	Small Cap					Mid & Large Cap	Small Cap			
FPMEI	901			901			901			901		
FPCR 2000	95			95			95			95		
FFT3	150			150			150			150		
FCIR	70			70			70			70		
FFI A	330			330			330			330		
FFI B	224			224			224			224		
FFI II	632			632			632			632		
FFI3+	121			121			121			121		
FFI III	1 450			1 450			1 450			1 450		
FFI 4	2 320			2 320			2 320			2 320		
French Tech Accélération	200			120	80		200			120	80	
FPCR	91			91			91			91		
FNA	580			580			580			580		
FFR	31			31			75			75		
FABS	200	40		60	100		200	40		60	100	
FFQP	50			50			50			50		
FF Edtech	10			10			10			10		
FFMC2	650			650			650			650		
MC3	500			500			360			360		
FNA 2	350			350			250			250		
Fonds de fonds privés	250			250			250			250		
FF Digital	139			139			139			139		
FFV	2 500			2 500			2 500			2 500		
Averroes Finance 1	6			6			6			6		
Averroes Finance 2	30			30			30			30		
Averroes Finance 3	75			75			75			75		
Fonds internationaux affiliés	48			48			48			48		
Sicav	79			79			79			79		
FEI	121			121			121			121		
Proparco							44			44		
Tech&Touch	125			25	100							
FF Growth	269			269								
Autres Fonds de Fonds (BE1 / BH1)	328			328								
FONDS STRATEGIQUE BOIS	20		20				20		20			
PATRIMOINE ET CREATION 2	45				45		45			45		
FSFE	20				20		20			20		
CDC Entreprises Elan PME							68			68		
BOIS 2	24		24				27		27			
Mode et Finance 2	18				18		18			18		
CROISSANCE RAIL	40			40			40			40		
FDEN	133			133			133			133		
Delinvest	60			25	25		50			25	25	
FIR 1	380			380			380			380		
FIR 2	100			100			100			100		
AEM	60			60			60			60		
FIR 3	40			40			40			40		
FIR 4	150			150			150			150		
AED C4	140			140			140			140		
AEI	1			1			3			3		
AT	2			2			6			6		
AE 1							39			39		
FTI	100			100			100			100		
FRPME	94			94								
FAST*												
FIT 2	140			140								
FBEM	66			66								
Bpifrance Capital I	1 170	261		755	154		1 230	261		815	154	
Bpifrance Mezzanine I	270	189		76	6		270	189		76	6	
FBI	99					99	99					99
FCPR bioam	44				44		44			44		
Bioam 1 Bis Compartiment 1	7				7		7			7		
Bioam 1 Bis Compartiment 2	5				5		5			5		
Innobio	173			173			173			173		
Innobio 2	141			141			135			135		
Fonds Ecotechnologies	225			225			225			225		
Ambition Numérique	300			300			300			300		
Maladies rares	50			50			50			50		
PSM	150			150			150			150		
Large Venture	1 000			1 000			1 000			1 000		
Direct Innovation	26			26			25			25		
Ville de demain	50			50			50			50		
Ambition Amorçage Angels	50			50			50			50		
French Tech Seed	135			135			20			20		
Bpifrance Innovation I	610			610			500			500		
Bpifrance Innovation I - Large Venture 2	750			750								
Participations directes GE	10 540	10 540					10 345	10 345				
Participations directes ETI	812	812				843	843					
Poche fonds GE	731	731				731	731					
ETI 2020	3 000	3 000				3 000	3 000					
FAA	575	575				575	575					
FAA rang 2	50	50				50	50					
FIC 1	180	180				180	180					
FIC 2	180	180				180	180					
FIC 3	146	146				146	146					
FIC 4	130	130				130	130					
FIC 5	195	195				195	195					
FIC Dette Privée	140	140				140	140					
Partenariats Franco / Qatar	300	300				300	300					
Partenariats Franco / Emirati	337	337				337	337					
Partenariats Franco / Russe	150	150				150	150					
Partenariats Franco / Arabie - Saoudite	126	50		76		126	50		76			
Partenariats Franco / Coréen	15	15				15	15					
SPI	700	700				700	700					
BEI SPI	33	33				100	100					
Bpifrance Dette Privée II	200	200										
Lac1	3 261	3 261										
TOTAL	41 604	22 215	2 345	12 679	4 265	99	36 965	18 656	2 153	11 905	3 250	99

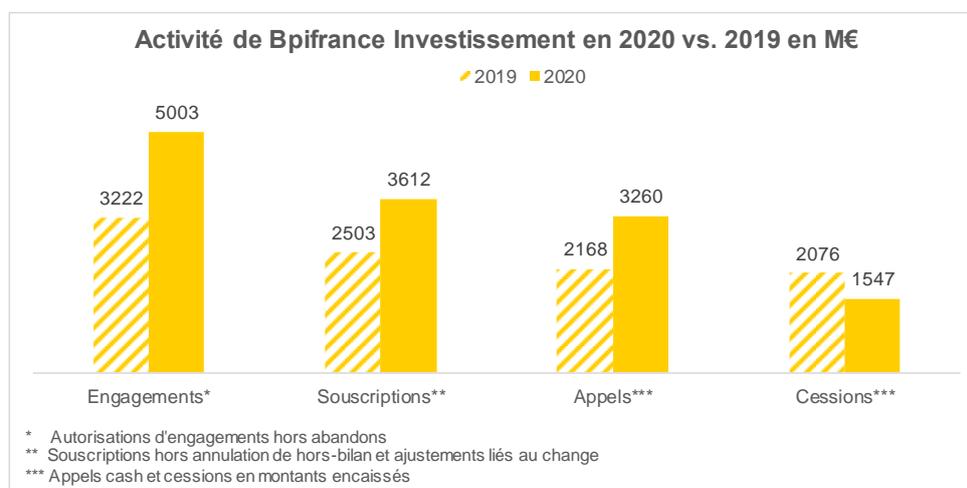
*L'activité du fonds FAST est opérée par Bpifrance Financement



Les actifs sous gestion ont augmenté entre 2019 et 2020 de 5,5 Md€ dont :

- Métier Fonds de fonds : levée de trois nouveaux fonds gérés pour comptes de tiers, FF Growth pour 269 M€ et les deux fonds Bpifrance Hexagone I et Bpifrance Entreprises 1 pour 178 M€. Cession totale de la participation dans PROPARCO à l'Agence Française de Développement et à Bpifrance SA pour un investissement initial de 44 M€. Levée du fonds Tech&Touch pour 125 M€ (dont 25 M€ est alloué au métier fonds de fonds), augmentation de la taille de MC3 pour 140 M€ et FNA2 pour 100 M€ concernant les fonds gérés pour le compte du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) ;
- Métier Mid & Large Cap : la variation du portefeuille direct de GE et d'ETI est liée aux flux de cessions et d'investissements. Levée et prise en gestion du fonds Lac I pour 3,3 Md€ et de Bpifrance Dette Privée II pour 200 M€ souscrit respectivement à hauteur de 33% et 100% par Bpifrance Participations. Réduction de la taille dans BEI SPI pour 67 M€ ;
- Métier Small Cap : levée et prise en gestion du fonds FBEM pour 66 M€ et FIT 2 pour 140 M€ souscrit respectivement à hauteur de 95% et 43% par Bpifrance Participations. La souscription dans le fonds FIT 2 par Bpifrance Participations provient du recyclage de la réduction de la poche tourisme du fonds Bpifrance Capital I pour 60 M€. Levée et prise en gestion du fonds FRPME pour 94 M€ co-souscrit par Bpifrance Participations pour 50 M€ et le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) pour 44 M€. Levée du fonds FAST pour 60 M€ souscrit à hauteur de 33% par Bpifrance Participations mais non intégré à l'actif sous gestion du 31/12/2020, l'activité étant opérée par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement). Liquidation du fonds AE 1 dont l'engagement initial était de 39 M€ détenu à 57% par Bpifrance Participations ;
- Métier Innovation : levée et prise en gestion du fonds Bpifrance Innovation I Compartiment B – Large Venture 2 d'une taille de 750 M€, souscrit à 100% par Bpifrance Participations. Augmentation de la taille de Bpifrance Innovation I Compartiment A – Venture de 110 M€ détenu en totalité par Bpifrance Participations. Augmentation de la taille de French Tech Seed co-géré avec Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) pour 150 M€ dont 115 M€ dédiés à l'activité Investissement, French Tech Bridge (phase III). Levée du fonds Tech&Touch pour 125 M€ dont 100 M€ est alloué à l'Innovation souscrit par le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir). Fin du mandat de gestion du fonds CDC Entreprises Elan PME pour une taille initial de 68 M€.

ii) Evolution du portefeuille sous gestion



Les données présentées au titre de l'année 2019 ont été modifiées compte tenu du changement de méthodologie adoptée en 2020 sur la présentation de certains indicateurs d'activité (appels et cessions)

désormais basée sur les flux décaissés et encaissés. D'autres modifications, plus marginales, ont pu être opérées suite à la réception d'informations reçues en 2020 concernant des opérations de l'année 2019.

Au cours de l'année 2020, Bpifrance Investissement a autorisé 5 003 M€ d'investissements répartis comme suit :

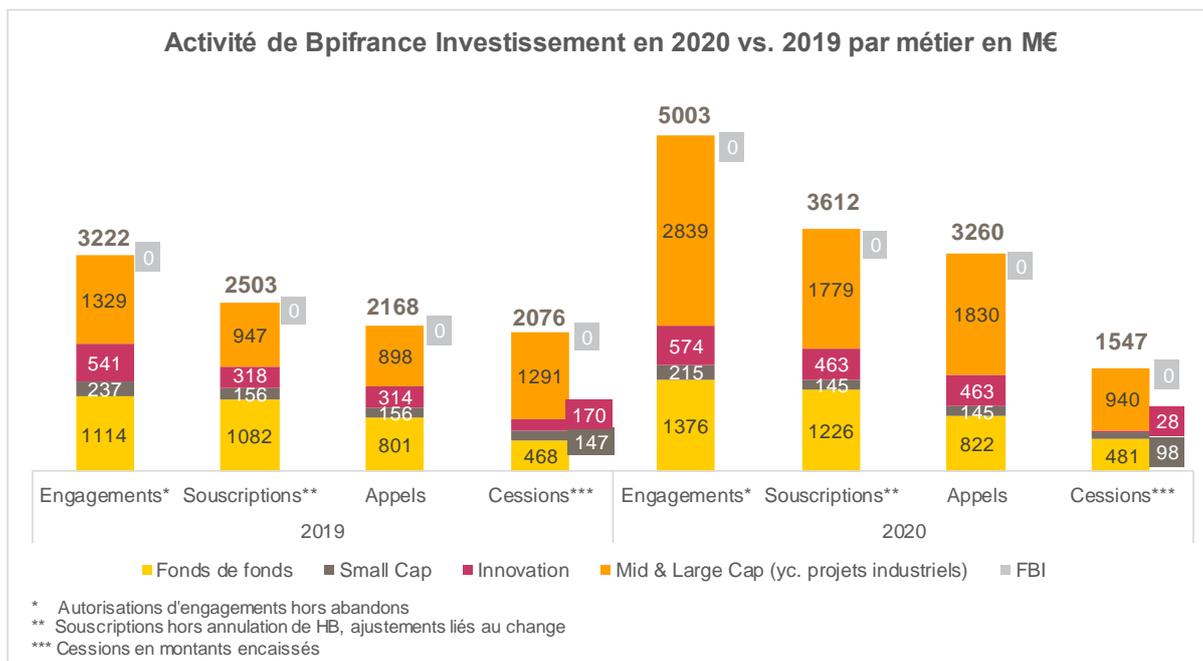
- 1 376 M€ pour les fonds de fonds ;
- 2 839 M€ pour le métier Mid & Large Cap (y compris 109 M€ sur le métier Fonds Propres Projets Industriels) ;
- 215 M€ pour les fonds Small Cap dont 131 M€ pour l'équipe métier France Investissement Régions, 19 M€ pour l'équipe métier Filières et 65 M€ pour l'équipe métier Tourisme et Loisirs ;
- 574 M€ pour le métier Innovation ;

Les souscriptions, au titre de l'année 2020, s'établissent à 3 612 M€ et se détaillent comme suit :

- 1 226 M€ pour les fonds de fonds (hors annulations d'engagements pris) ;
- 1 779 M€ de souscriptions pour le métier Mid & Large Cap (y compris 107 M€ sur le métier Fonds Propres Projets Industriels) ;
- 145 M€ ont été décaissés par les fonds de Small Cap dont 92 M€ par l'équipe métier France Investissement Régions, 25 M€ par l'équipe Filière et 28 M€ par l'équipe Tourisme et Loisirs ;
- 463 M€ ont été décaissés par les équipes de la direction de l'Innovation.

Au cours de l'année 2020, Bpifrance investissement a réalisé des cessions pour 1 547 M€ encaissés qui se répartissent entre :

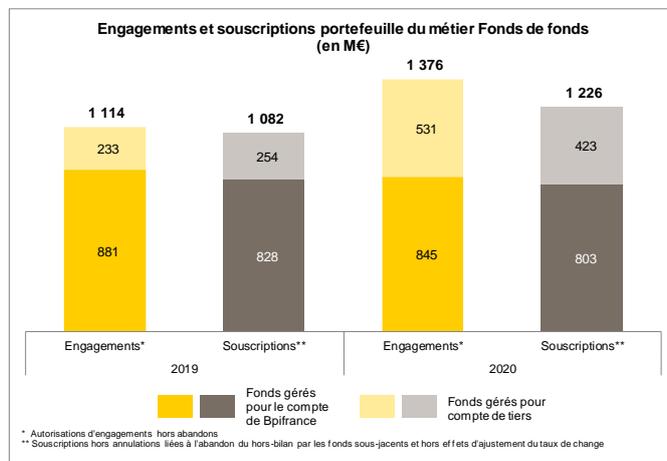
- 481 M€ de distributions encaissées par le métier Fonds de fonds dont près de 109 M€ de plus-values nettes ;
- 940 M€ réalisés par le métier Mid & Large Cap dont 227 M€ de plus-values nettes (y compris 38 M€ encaissé avec -37 M€ de moins-value sur le métier Fonds Propres Projets industriels) ;
- 98 M€ encaissés par les fonds de Small Cap dont 33 M€ de plus-values nettes, se répartissant entre 89 M€ sur France Investissement Régions dont près de 31 M€ de plus-values nettes, 4 M€ sur Filières et 5 M€ sur Tourisme ;
- 28 M€ encaissés par le métier Innovation avec une moins-value nette de -27 M€.



iii) Evolution par métier

a) Métier Fonds de fonds

Autorisations d'engagements et souscriptions lors de l'année 2020



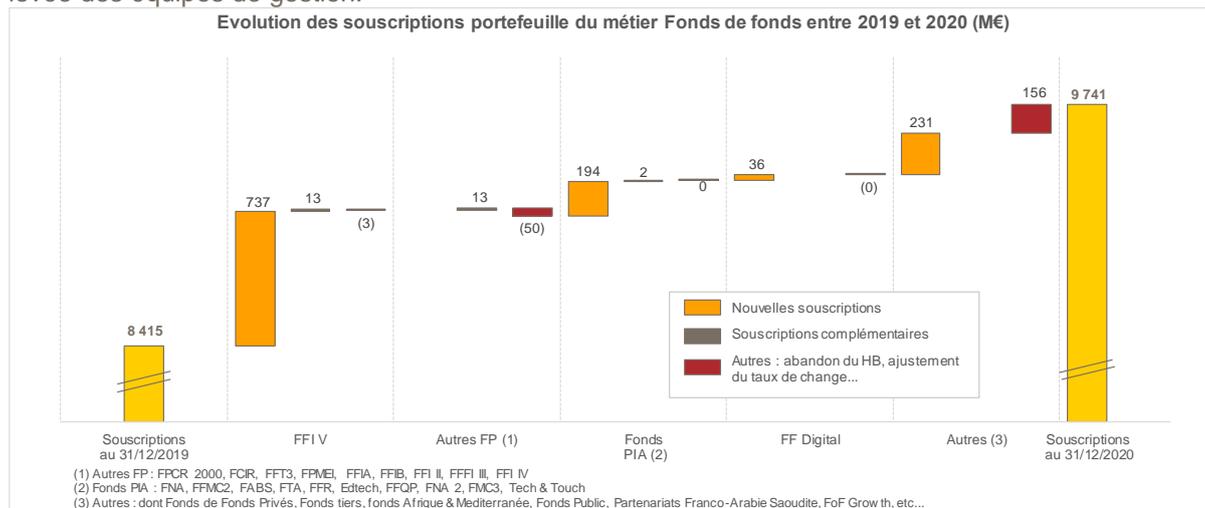
Au terme de l'année 2020, le montant des autorisations d'engagements, hors abandons, prises par le comité d'investissement de Bpifrance s'élève à 1 376 M€. Ces autorisations d'engagements ont été prises pour le compte des fonds propres de Bpifrance pour 845 M€, le solde se répartissant principalement sur les fonds issus des programmes PIA (FMC3, FNA 2, FFQP, Tech & Touch ...) pour 266 M€ et sur le FoF Growth pour 115 M€.

Ces autorisations se répartissent essentiellement comme suit :

- Amorçage, 81 M€ autorisés (dont 70 M€ via le FNA 2) contre 85 M€ en 2019 (dont 70 M€ via le FNA) ;
- Capital Risque, 329 M€ autorisés contre 399 M€ en 2019 ;

- Capital Développement, 655 M€ autorisés (dont 13 M€ dédiés au Retournement) contre 526 M€ (dont 10 M€ dédiés au Retournement) en 2019 ;
- Capital Croissance, 306 M€ autorisés (dont 90 M€ via le MC3 et 85 M€ via le nouveau fonds FFG) contre 100 M€ autorisés (dont 40 M€ via le MC3) en 2019 ;
- Fonds de fonds Afrique et Méditerranée : 5 M€ autorisés tout comme en 2019.

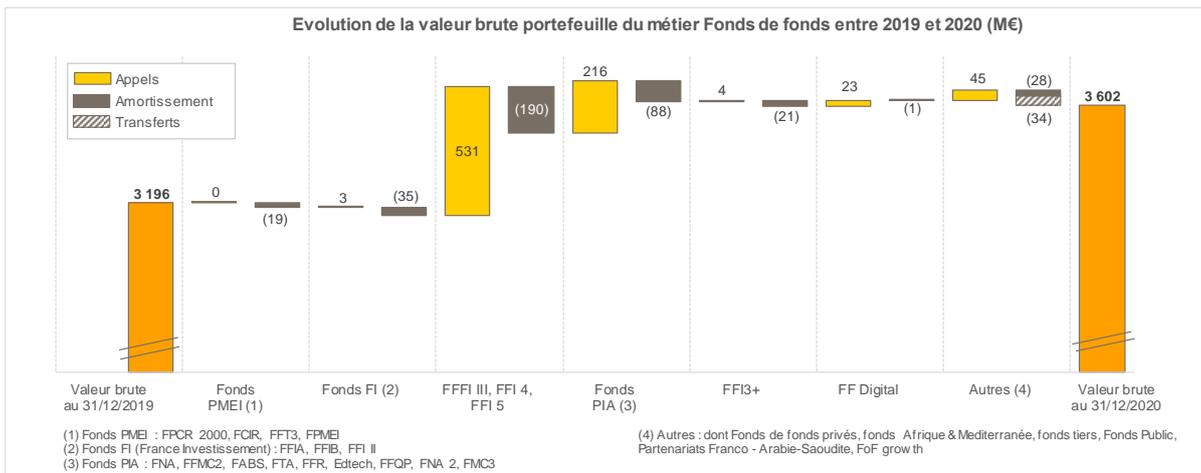
L'année 2020 est à nouveau marquée par des investissements conséquents en capital développement et en capital innovation portés par la levée de plusieurs fonds de tailles importantes du fait du cycle de levée des équipes de gestion.



Les nouvelles souscriptions de l'année 2020 sont majoritairement réalisées par les fonds en période d'investissement, soient les fonds FFI 5 (737 M€), FMC3 (80 M€), FoF Growth (77 M€), FNA 2 (60 M€) et Fonds de fonds Digital (36 M€). Les souscriptions totales du métier Fonds de fonds en 2020 (y compris fonds internationaux et hors annulations de souscriptions suite à l'abandon de hors-bilan) s'élèvent à 1 226 M€ contre 1082 M€ en 2019.

Variation de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds au 31 décembre 2020

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds partenaires, les encours relatifs aux fonds directs gérés, détenus par les fonds de fonds, ont été retraités. Par exemple les appels et amortissements du fonds FNA ont été retraités des flux relatifs au fonds FBIMR.



Les appels du portefeuille réalisés en 2020 ressortent à 822 M€ (hors 1 M€ de non cash) et les distributions du portefeuille s'élèvent à 481 M€ (hors 1 M€ de non cash) pour un amortissement du portefeuille de 382 M€. La valeur brute du portefeuille du métier Fonds de fonds (y compris fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 3,6 Md€ au 31 décembre 2020.

Les appels du portefeuille sont concentrés sur les fonds détenus FFI IV (324 M€), FFI V (133 M€) et FFI III (74 M€) ainsi que sur les fonds PIA (216 M€) dont FPMC2 (86 M€), FMC3 (51 M€) et FNA (39 M€).

Les distributions du portefeuille restent concentrées sur les fonds FFFI III (220 M€), FPMC2 (52 M€), FFI II (54 M€), FFI IV (32 M€) et FNA (32 M€) qui représentent à eux cinq 80% des distributions totales sur l'année 2020.

Les fonds de fonds gérés par Bpifrance Investissement ont encaissé près de 99 M€ de plus-values nettes durant l'année 2020, dont 62 M€ pour le FFFI III notamment les fonds SINO FRENCH (INNOVATION) FUND (28 M€), MED I FIA (29 M€), 28 M€ pour le FFI II et 11 M€ pour le FFI A.

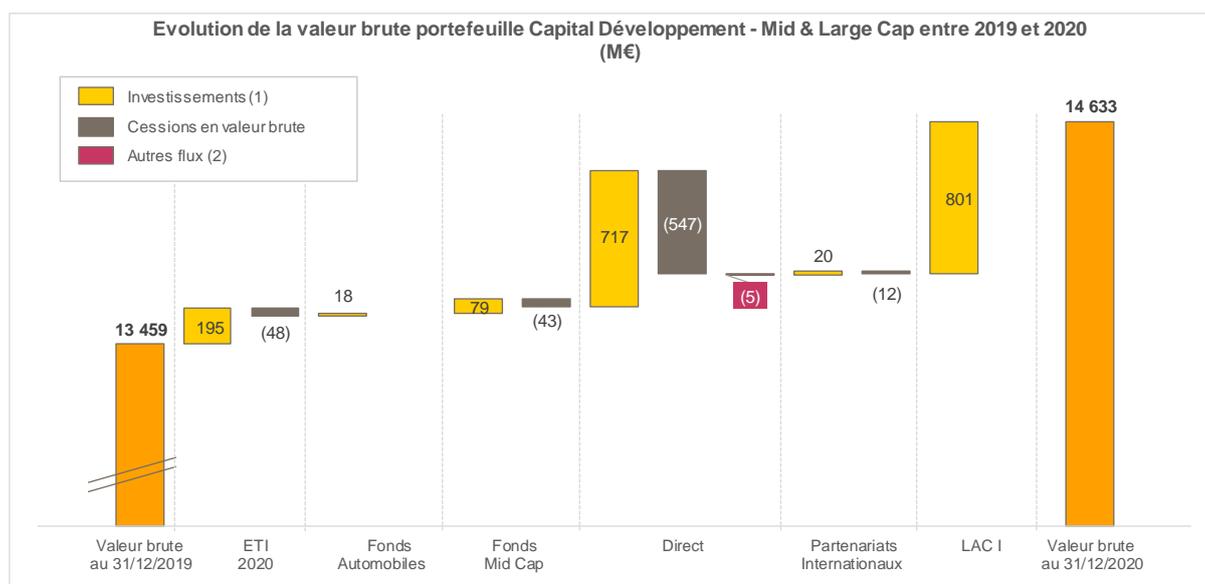
10 fonds ou sociétés d'investissements sont sortis en 2020 du portefeuille des fonds de fonds, les opérations réalisées concernent :

- 5 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI : HEXAGONE II (1,0x), XPANSION (1,3x), EMERTEC ENERGIE ENVIRONNEMENT (0,4x), TECHFUND-SEL (5,6x) et PARTECH INTERNATIONAL VENTURES V (0,3x) ;
- 2 fonds du portefeuille du fonds FFI A : ACTO MEZZANINE (1,3x) et ICSO'2 (1,6x)
- 1 fonds du portefeuille du Fonds Public : AURIGA VENTURES (0,6x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FFI B : OBEDDIS 1 (0,7x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FFI II : CAPITAL GRAND EST (7,2x).

b) Capital Développement

• Mid & Large Cap

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FAA Rang 2 qu'il détient à 50 %.



(1) : dont 156 M€ d'investissements non cash essentiellement liées aux opérations de conversion des OC en actions de CMA CGM, d'échanges de titres Worldline/Ingenico et Vilmorin/Limagrain et 8 M€ de capitalisation d'intérêts

(2) : Autres flux : autres impacts comptables liés à la cession partielle de Tyrol

Les investissements des fonds gérés par la direction Mid & Large Cap s'inscrivent en hausse à 1 105 M€ (hors 6,5 M€ d'intérêts capitalisés) en 2020 contre 489 M€ en 2019. Cette hausse s'explique par la levée du fonds Lac I en mai 2020 qui a investi 801 M€ dans 2 entreprises. Dans un contexte de crise sanitaire, les autres pôles connaissent un repli de leurs investissements : -83 M€ pour les fonds Mid Cap, -64 M€ pour le fonds ETI 2020 et -74 M€ sur le périmètre Capital Développement International, mais demeurent globalement bien orientés.

Les investissements de « direct » s'établissent 567 M€ (auxquels s'ajoutent 150 M€ d'investissements non cash) en 2020. Ils se composent d'un nouvel investissement réalisé dans Worldline dans le cadre de la fusion avec Ingenico pour 451 M€, d'un nouvel investissement dans Mediawan pour 50 M€, de réinvestissements pour 66 M€ (dont 48 M€ dans Technicolor). Ce montant est supérieur aux montants investis en 2019 (389 M€).

On notera également 150 M€ d'investissements non cash principalement liés à la plus-value non cash de conversion des ORA CMA CGM en actions (84 M€), aux plus-values d'échanges de titres Worldline/Ingenico (41 M€) et Vilmorin/Limagrain (13 M€).

Les cessions opérées par les fonds gérés par le métier Mid & Large Cap ressortent à 91 M€ en valeur brute (hors 12 M€ de non cash) pour un montant encaissé de 261 M€, en baisse par rapport à 2019 (255 M€ pour un montant encaissé de 359 M€). Le fonds ETI 2020 a réalisé 6 cessions (dont 3 totales et 3 partielles) pour 48 M€ en valeur brute et 179 M€ encaissés. Les fonds Mid Cap ont réalisé 11 cessions dont 7 totales et 4 partielles pour une valeur brute globale de 43 M€ et 82 M€ encaissés.

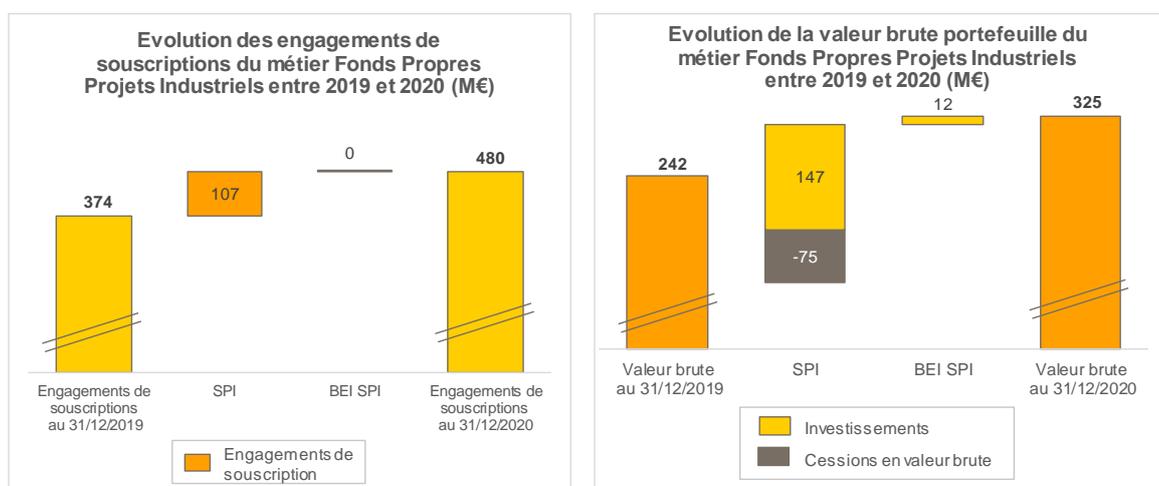


Sur le périmètre de « direct », les cessions opérées durant l'année 2020 font ressortir un produit de cession total de 640 M€ (hors 2 M€ de non cash) qui se décompose de la façon suivante :

- 5 cessions de Grandes Entreprises dont 2 totales (Vivendi pour 323 M€ et Antalis pour 2 M€) et 3 partielles (dont principalement Limagrain pour 142 M€) ;
- 3 cessions d'Entreprises de Taille Intermédiaire dont 2 totales (ex : 85 M€ pour NGE).

- **Fonds Propres Projets Industriels**

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du stock d'engagement de souscriptions et de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par l'équipe Fonds Propres Projets Industriels de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :

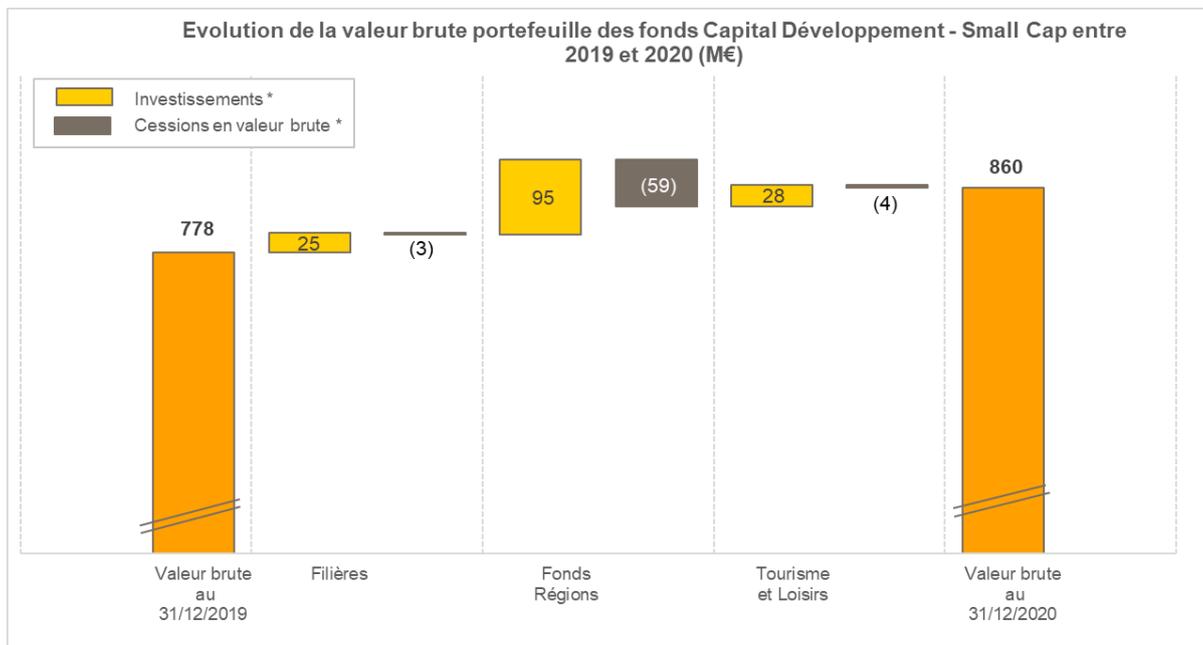


Au cours de l'année 2020, le fonds SPI a pris 5 engagements de souscriptions pour 107 M€ contre 3 engagements de souscriptions pour 42 M€ en 2019. Le fonds SPI BEI n'a pas réalisé d'engagement de souscription car sa période d'investissement a été stoppée et la taille du fonds a été réduite à 33 M€. En parallèle de ces engagements de souscriptions, les deux fonds ont réalisé des décaissements à hauteur de 158 M€, portant aussi bien sur les engagements de souscriptions de l'année que sur des souscriptions antérieures réalisées depuis la création des fonds.

Le portefeuille Fonds Propres Projets Industriels a réalisé sa première cession avec NAVAL ENERGIES en 2020 avec sortie en valeur brute de 75 M€ pour un encaissement de 38 M€.

- **Small Cap**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds Small Cap de la Direction du Capital Développement gérés par Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Ces fonds sont pour la plupart directement ou indirectement souscrits par Bpifrance Participations via FSI PME Portefeuille ou fonds de fonds PME. Seul le fonds Definvest, levé en 2018 pour 50 M€, est géré en totalité pour compte de tiers.



*yc compris les opérations non cash (plus ou moins-value de fusion, intérêts capitalisés en titres...)

Les investissements réalisés en 2020 ressortent à 145 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash sur les fonds Régions) dans 70 sociétés, un niveau d'activité légèrement en repli par rapport à l'année 2019 (156 M€ investis dans 89 sociétés). Cette baisse s'explique principalement par la crise sanitaire et les difficultés associées pour identifier et étudier les nouveaux dossiers. Au 30/06/2020, les montants investis étaient de 54 M€, soit 38% du montant total de l'année 2020. Sur le 2nd semestre, avec la levée des nouveaux fonds et notamment de FIT 2, le rythme des investissements s'est fortement accéléré, 91 M€ soit 62% des investissements total de l'année 2020. A titre de comparaison, les investissements du 2nd semestre 2019 représentaient 54% des investissements total de l'année soit 84 M€.

L'activité des fonds Filières et Tourisme est en légère hausse sur 2020 par rapport à l'année précédente, respectivement à 25 M€ et 28 M€ investis contre 22 M€ et 25 M€ en 2019, l'activité des fonds Régions ressort cependant en baisse à hauteur de 92 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash) contre 109 M€ en 2019.

Les investissements des fonds de Small Cap demeurent concentrés sur les fonds « Régions », qui s'établissent à 92 M€ (hors 3 M€ d'opérations non cash) dans 47 entreprises contre 109 M€ dans 67 entreprises en 2019 et se concentrent majoritairement sur les fonds Bpifrance Capital I (88 M€) et Bpifrance Mezzanine I (2 M€), seuls fonds en période d'investissement de l'équipe (le fonds FRPME levé en juillet 2020 n'a pas encore réalisé d'opération). Les autres fonds ont terminé leur période d'investissement et réalisent des réinvestissements dans les sociétés de leur portefeuille pour un total de 2 M€ réparti sur FIR 1, FIR 2, FIR 4 et AED C4.

En 2020, les fonds Filières ont réalisé 25 M€ d'investissements dans 8 entreprises contre 22 M€ dans 9 entreprises en 2019. Comme en 2019, ces investissements sont concentrés sur la filière énergie et



environnement (EE) via le fonds Bpifrance Capital I pour 23 M€ investis dans 6 entreprises en 2020 (14 M€ investis dans 4 entreprises en 2019) et un premier investissement via le fonds Bpifrance Mezzanine I pour 2 M€. La filière défense réalise un investissement en 2020 pour 0,5 M€ via le fonds Definvest.

Les investissements de l'équipe Tourisme et Loisirs sont concentrés sur le fonds FIT 2, et dans une moindre mesure sur les fonds Bpifrance Capital I et FIT qui réalisent des réinvestissements dans les sociétés de leur portefeuille, et représentent 28 M€ investis dans 16 entreprises contre 25 M€ dans 18 entreprises en 2019.

Les cessions du portefeuille réalisées en 2020, pour l'ensemble du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement, ressortent à 65 M€ en valeur brute (hors 1 M€ d'opérations non cash) pour un montant effectivement encaissé de 98 M€, en baisse par rapport à 2019 (102 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 147 M€).

Les cessions sont principalement réalisées par les fonds France Investissement Régions, en particulier sur le fonds FIR 1 qui a réalisé 30 M€ de cessions en valeur brute sur l'année pour 52 M€ encaissés, soit un multiple de près de x2, hors produits financiers. Les autres fonds ayant réalisé des cessions significatives sur l'année 2020 sont les suivants : FIR 4 avec 11 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 11 M€ encaissés, Bpifrance Capital I qui réalise ses premières cessions partielles pour 5 M€ de valeur brute et 10 M€ encaissés, AEM avec près de 5 M€ de cessions en valeur brute pour 6 M€ encaissés et FIR 2 avec 4 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 5 M€.

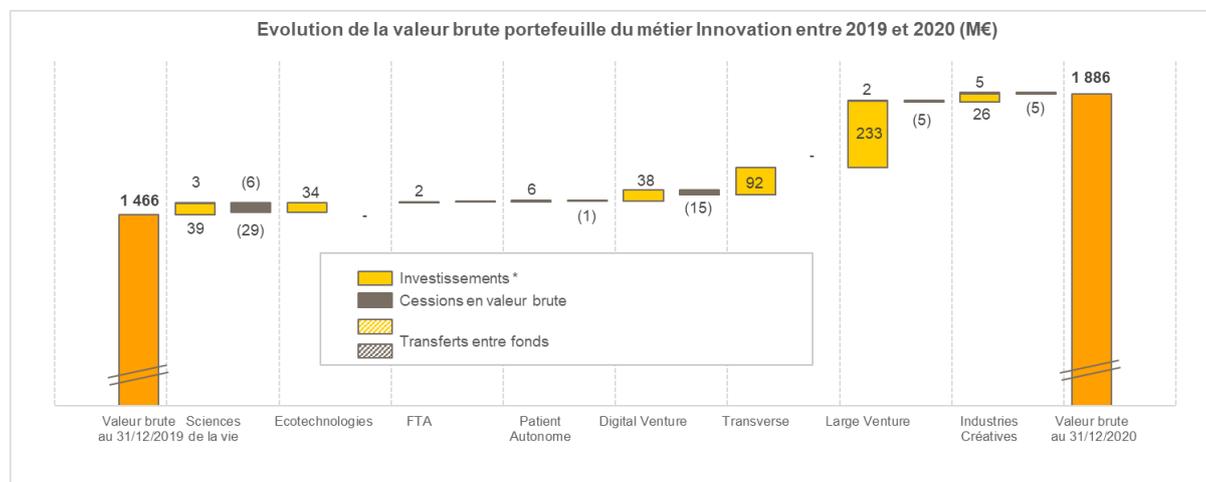
La filière bois réalise l'unique cession des fonds Filières via son fonds Fonds Stratégique Bois avec une cession totale pour 3 M€ en valeur brute et 4 M€ encaissés.

En 2020, les fonds du pôle Tourisme et Loisirs réalise 4 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 5 M€.

La valeur brute du portefeuille du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement s'établit ainsi à 860 M€ à fin 2020.

c) Innovation

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :



*yc compris les opérations non cash (plus ou moins-value de fusion, intérêts capitalisés en titres...)

** La valeur brute au 31/12/2019 est retraité des participations dans CDC Entreprises Elan PME

Le transfert commencé en 2019 des participations détenues par Bpifrance Participations au fonds Bpifrance Innovation I s'est terminé en 2020 par le transfert de la participation dans Vectivbio (suite au spin off de Therachon en 2019) des équipes Sciences de la vie (3,5 M€ investis pour 3,5 M€ de sorties en valeur brute). En raison du dépassement du pourcentage de détention, une quote-part de la participation dans Limflow du fonds Bpifrance Innovation I des équipes Sciences de la vie a été transférée aux équipes Large Venture sur Bpifrance Participations (2,2 M€ investis pour 2,2 M€ de sorties en valeur brute). A la suite de la fin du mandat de gestion du fonds CDC Entreprises Elan PME, les participations dans Media et Participations Paris et Galatee Films ont été transférées à la poche Industries Créatives du fonds Bpifrance Capital I (5 M€ investis). Le fonds CDC Entreprises Elan PME étant sorti du périmètre géré, la sortie en valeur brute de ces deux participations n'est pas comptabilisée sur le graphique d'évolution de la valeur brute. Le commentaire de l'activité ci-dessous s'entend donc hors effets de transfert.

Les investissements réalisés par les fonds du métier Innovation (flux décaissés) en 2020 ressortent à 463 M€ (hors 6 M€ d'opérations non cash) dans 143 entreprises, un niveau d'activité record pour le métier et en hausse par rapport à l'année 2019 tant en volume (+42%) qu'en valeur (+48%) (314 M€ dans 101 entreprises). Les réinvestissements occupent une part importante de l'activité qui, outre les nouveaux investissements réalisés, se consacre à l'accompagnement des participations en portefeuille pour soutenir les levées de fonds des sociétés en croissance mais également pour aider les entreprises à combler les déficits de trésorerie causés par la crise sanitaire. En effet, en 2020, les réinvestissements représentent 55% des montants investis par le métier (contre 51% en 2019) et 55% des dossiers réalisés (contre 60% en 2019).

Sur l'année 2020, 68% des investissements réalisés concernent les fonds propres de Bpifrance, 30% les fonds du PIA et 2% d'autres fonds gérés pour compte de tiers. En 2019, les investissements réalisés étaient répartis comme suit : 75% sur fonds propres, 24% pour les fonds du PIA et 1% d'autres fonds gérés pour compte de tiers. La hausse de la part d'investissements des fonds issus des programmes PIA par rapport à 2019 découle principalement du déploiement de la phase 3 « French Tech Bridge » du fonds French Tech Seed.

La moitié des investissements (en valeur) du métier Innovation sont réalisés par l'équipe Large Venture qui a investi 231 M€ (hors 2 M€ d'opérations non cash) dans 32 entreprises en 2020. Sur ces 32 dossiers, 7 correspondent à de nouveaux investissements pour 76 M€ investis (Owkin NC, Iziwork, Music World Media, Withings...), soit un ticket moyen de 10,8 M€ stable par rapport à 2019 (10,9 M€). Les 25 autres dossiers réalisés correspondent à des réinvestissements pour près de 157 M€ dont 36 M€ dans Doctolib et 18,1 M€ dans Contentsquare.

Les décaissements réalisés en 2020 par l'équipe Sciences de la Vie comprennent une majorité de réinvestissements : sur les 22 investissements réalisés pour un montant de 39 M€, 18 sont des réinvestissements pour un montant de 34 M€. En 2019, les réinvestissements représentaient 20 M€ dans 12 entreprises sur les 30 M€ investis dans 17 entreprises.

Sur l'année 2020, le niveau d'investissement de l'équipe Ecotechnologies est en hausse par rapport à 2019 (29 M€ dans 12 entreprises) soit 31 M€ d'investissements (hors 3 M€ d'opérations non cash) dans 15 entreprises. Cette hausse est portée par le niveau des réinvestissements qui s'élève à 27 M€ dans 12 entreprises (contre 9 réinvestissements pour 19 M€ en 2019). Les investissements de l'année 2020 sont réalisés à 94% par les fonds des programmes PIA (Ecotechnologies et Ville de Demain).

Les investissements 2020 du fonds French Tech Accélération (FTA) ressortent en baisse à 2 M€ dans 2 entreprises contre 6 M€ dans 5 entreprises en 2019.



L'équipe Patient Autonome, lancée en 2017, poursuit le déploiement de son activité avec 6 M€ d'investissements réalisés en 2020 dans 4 entreprises contre 7 M€ dans 3 entreprises en 2019.

L'équipe Digital Venture a investi 37 M€ (hors 0,3 M€ d'opérations non cash) dans 31 entreprises contre 29 M€ dans 33 entreprises en 2019. Comme l'année précédente, plus de la moitié des investissements en volume de l'équipe sont des réinvestissements dans des participations du portefeuille. Ceux-ci représentent 18 M€ dans 20 entreprises contre 14 M€ dans 19 entreprises en 2019.

Le pôle Innovation Transverse est composé de trois fonds : le fonds PSIM, levé en 2017, qui a réalisé 12 M€ d'investissements dans 3 sociétés contre 33 M€ dans 7 sociétés en 2019, le fonds Definvest (co-géré avec le métier Small Cap), levé en 2018, qui a investi 9 M€ dans 3 sociétés contre 2 M€ dans 1 société en 2019 et le fonds French Tech Seed, levé en 2019 sur fonds PIA, qui a réalisé ses premiers investissements en Equity à hauteur de 71 M€ d'investissements sur 27 sociétés en lien avec le déploiement de la phase 3 « French Tech Bridge ».

En 2020, l'équipe Industries Créatives a réalisé un montant d'investissements en hausse à 26 M€ dans 11 entreprises contre 6 M€ dans 7 entreprises en 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'investissement de 10 M€ dans la société cotée Nacon.

Les cessions totales ou partielles réalisées par le portefeuille Innovation en 2020 représentent une valeur brute de 55 M€ et un montant encaissé de 28 M€ pour 6 cessions partielles et 10 cessions totales, en baisse par rapport à l'année 2019 (23 cessions pour 111 M€ en valeur brute et 170 M€ encaissés). Ces cessions se concentrent sur les pôles Sciences de la vie (29 M€ en valeur brute pour 6 M€ encaissés sur 5 entreprises) et Digital Venture (15 M€ en valeur brute pour 16 M€ encaissés sur 6 entreprises). Le reste des cessions réalisées en 2020 se répartissent entre les équipes Large Venture (5 M€ en valeur brute pour 5 M€ encaissés sur 2 entreprises), Industries Créatives (5 M€ en valeur brute sur 1 liquidation d'entreprise) et Patient Autonome (1 M€ en valeur brute pour 1 M€ encaissé sur 1 entreprise).

3.2.4. Les résultats et le bilan de Bpifrance Investissement

3.2.4.1. Présentation des résultats de Bpifrance Investissement (exercice 2020)

Compte de résultat social (en millions d'euros)	Réel 2019	Réel 2020
Commissions de gestion	137,7	169,0
Autres produits d'exploitation	56,0	58,9
Total Produits d'exploitation	193,6	227,9
Charges de personnel	(100,7)	(111,8)
Autres charges d'exploitation	(63,7)	(74,3)
Total Charges de personnel et autres charges d'exploitation	(164,4)	(186,1)
RESULTAT D'EXPLOITATION	29,2	41,8
Produits et charges financières	(0,2)	(0,3)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	29,0	41,5
Produits et charges exceptionnelles	0,3	0,0
Impôt sur les sociétés	(9,0)	(11,1)
RESULTAT NET (hors participation)	20,3	30,4
Participation	(4,5)	(5,5)
RESULTAT NET	15,8	24,9

Au 31 décembre 2020, Bpifrance Investissement termine l'exercice avec un chiffre d'affaires à 227,9 M€ pour un résultat net de 24,9 M€ contre 15,8 M€ pour l'année 2019.

La formation du résultat 2020 s'explique par la hausse des produits d'exploitation liée aux nouvelles prises en gestion de 2020 et aux effets « année pleine » des prises en gestion de 2019. Cette croissance de l'activité est supérieure à l'augmentation des charges de personnel et d'exploitation.

● **Analyse des commissions de gestion de Bpifrance Investissement (exercice 2020)**

Commissions de gestion (en millions d'euros)	Réel 2019	Réel 2020	Var. Réel 2020 vs. Réel 2019
FTA 2 *	-	-	-
Bois et Echo Matériaux	-	0,1	0,1
Tech & Touch *	-	1,1	1,1
Bpifrance Entreprise 1 *	-	0,4	0,4
Bpifrance Hexagone 1	-	0,1	0,1
FDF Growth	-	1,1	1,1
Bpifrance DP II	-	1,0	1,0
Lac I	-	4,8	4,8
Bpifrance Innovation I LV II	-	1,8	1,8
Fonds de renforcement des PME	-	0,6	0,6
Averroès Africa	-	-	-
FIT 2	-	0,9	0,9
ACE Aéro	-	-	-
FAST	-	0,0	0,0
Fonds créés en 2020	-	12,1	12,1
FFI 5	4,3	16,3	11,9
Bpifrance Innovation I	3,9	5,3	1,4
French Tech Seed *	0,3	0,5	0,2
Fonds créés en 2019	8,5	22,0	13,5
Bpifrance Mezzanine I	5,1	5,4	0,3
Bpifrance Capital I	11,5	18,3	6,8
FNA 2 *	1,2	1,3	0,0
Définvest	1,0	1,0	-
Multicap Croissance 3 *	1,2	2,1	0,8
Fonds Build-up International *	1,5	1,5	-
Fonds Ambition Numérique 2	-	-	-
Innobio 2	2,7	3,0	0,3
Fonds créés en 2018	24,3	32,5	8,1
PSIM *	2,3	2,3	-
Fonds Digital	1,1	1,1	-
Fonds créés en 2017	3,4	3,4	0,0
F3A *	0,7	0,6	- 0,1
FABS *	2,2	2,2	-
FFR *	0,4	0,4	-
SPI BEI	0,8	0,6	- 0,2
FDF QP *	0,2	0,2	-
FDF Edtech *	0,0	0,0	- 0,0
Fonds créés en 2016	4,3	4,1	(0,3)
Averroès Finance 3	0,6	0,6	- 0,0
FIC 5	3,0	2,4	- 0,7
SPI *	4,4	4,1	- 0,3
FIT	1,5	1,4	- 0,2
FFI 4	15,1	13,9	- 1,1
FTA *	1,8	1,8	-
VDD *	0,8	0,8	-
Fonds créés en 2015	27,2	25,0	(2,2)

* Fonds gérés dans le cadre du programme PIA

Commissions de gestion (en millions d'euros)	Réel 2019	Réel 2020	Var. Réel 2020 vs. Réel 2019
Bois 2	0,7	0,7	- 0,0
ETI 2020	11,2	13,3	- 2,2
FDEN	0,3	0,3	- 0,0
FIC 4	0,6	0,4	- 0,2
FIR 3	0,3	0,3	- 0,0
Mode & Finance 2	0,4	0,4	- 0,0
Multicap Croissance 2 *	1,4	1,3	- 0,1
Fonds créés en 2014	14,8	16,6	1,8
FAA (FMEA)	4,2	4,2	-
AT	0,1	0,0	- 0,0
AEI	0,1	0,0	- 0,0
FIR 4	1,2	0,7	- 0,5
FIR 1	6,2	5,6	- 0,6
FPMEI	3,1	2,1	- 1,0
FIR 2	0,9	0,8	- 0,1
INNOBIO	2,4	2,1	- 0,2
FSN - Ambition Numérique	2,3	2,1	- 0,1
FFI A	1,7	1,5	- 0,2
FNA *	1,7	1,6	- 0,2
Ecotechnologies *	3,4	3,4	-
FIC 2	0,8	0,6	- 0,2
FIC 3	0,4	0,4	-
AED	0,4	0,2	- 0,2
FIC 1	0,4	0,2	- 0,1
P & C 2	0,4	0,3	- 0,1
CROISSANCE RAIL	0,7	0,4	- 0,3
FMEA 2	0,8	0,7	- 0,1
FBIMR *	1,0	0,9	- 0,1
AEM	0,2	0,1	- 0,1
FSFE	0,6	0,6	-
FFI 3+	0,5	0,5	-
FFT 3	0,2	0,2	- 0,0
BOIS	0,3	0,2	- 0,0
FPCR 2000	0,1	0,1	-
FCIR	0,1	0,1	-
AE 1	-	-	-
Bioam C2	0,1	0,0	- 0,0
Averroes Finance 2	0,4	0,3	- 0,0
FFI B	1,0	0,7	- 0,3
FFI 2	8,8	7,0	- 1,9
FFFI 3	9,0	14,2	5,2
FdF PME	1,8	1,3	- 0,5
Autres fonds	55,2	53,4	-1,8
TOTAL COMMISSIONS DE GESTION	137,7	169,0	31,3
Dont Commissions de gestion générées par les fonds PIA	24,4	26,5	2,0



Au 31 décembre 2020, les commissions de gestion s'élevaient à 169 M€ sur l'exercice contre 137,7 M€ au titre de l'exercice précédent. L'augmentation nette de 31,3 M€ des commissions de gestion en 2020 par rapport à 2019 s'explique essentiellement par :

- Un effet « année pleine » des commissions de gestion prélevées sur les fonds levés en 2019 pour **+ 13,5 M€** à resituer avec le fonds de fonds FFI 5 pour +11,9 M€ et le fonds direct Bpifrance Innovation I pour +1,4 M€ ;
- Et par une extension du périmètre de fonds pris en gestion par Bpifrance Investissement (Lac 1, Tech & Touch, Fonds de fonds Growth, Bpifrance Dette privée II, Bpifrance Innovation - Compartiment Large Venture 2) qui se traduit par une augmentation de **+12,1 M€** des commissions de gestion.

fonds créés courant 2020	Taille (M€)	Date de création
FDG Growth	269	Jan-2020
Bpifrance DP II	200	Jan-2020
Tech & Touch	125	Avr-2020
LAC I	3 261	Mai-2020
Fonds de renforcement des PME	94	Juil-2020
Bpifrance E1 / Bpifrance H1	178	Août-2020
FIT 2	140	Août-2020
Bpifrance Innovation I LV II	750	Oct-2020
Bois et Echo Matériaux	66	Déc-2020
FAST	60	Déc-2020
TOTAL	5 143	

- Les commissions de gestion prélevées sur les fonds pris en gestion en 2018 ressortent en hausse à +8,1 M€ avec une variation concentrée sur le fonds Bpifrance Capital I (+6,8 M€) tandis que les commissions de gestions prélevées sur les fonds plus matures (fonds matures et fonds levés à partir de 2016) diminuent de (2,5) M€ par rapport à l'exercice précédent.

Analyse des charges de Bpifrance Investissement (exercice 2020)

Bpifrance Investissement P&L social (M€)	Réel 2019	Réel 2020	Var. Réel 2020 vs. Réel 2019
Charges de personnel (hors participation)	(100,7)	(111,8)	(11,1)
Loyers (*)	(12,2)	(14,0)	(1,8)
MAD et prestations croisées dont :	(11,9)	(14,0)	(2,1)
- Bpifrance Financement	(11,7)	(13,8)	(2,1)
- BpiGroupe	(0,2)	(0,2)	0,0
Impôts et taxes dont :	(2,8)	(3,8)	(1,0)
- CVAE	(2,5)	(2,9)	(0,4)
- Autres	(0,4)	(0,9)	(0,6)
Amortissements	(8,1)	(8,1)	0,0
Autres charges d'exploitation	(28,7)	(34,4)	(5,7)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(164,4)	(186,1)	(21,7)

Les charges d'exploitation de l'année 2020 s'établissent à 186,1 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent de 21,7 M€. L'écart porte principalement sur :

- Les charges de personnel pour +11,1 M€ compte tenu notamment de l'effet « année pleine » des recrutements de 2019 et de la poursuite des recrutements en 2020 ;
- Les loyers pour +1,8 M€ en lien avec la hausse des effectifs ;
- Les prestations croisées pour + 2,1 M€ ;
- Les impôts et taxes pour +1 M€ ;

Les autres charges d'exploitation, qui rassemblent les prestations extérieures, les honoraires, les frais de déplacement et de représentation, les frais de publicité et de communication et les divers (frais matériels, coursiers, télécom, bases de données...), ressortent en hausse de +5,7 M€.

3.2.4.2. Le bilan de Bpifrance Investissement au 31 décembre 2020

Bilan Bpifrance Investissement (en millions d'euros)

Actif	31/12/2019	31/12/2020	Passif	31/12/2019	31/12/2020
Immo. Incorporelles	12,9	15,2	Capital	20,0	20,0
Immo. Corporelles	4,5	5,0	Réserves	28,1	35,9
Titres de participation	1,1	1,1	Résultat	15,8	24,9
Autres immo. Financières	1,4	1,4			
ACTIF IMMOBILISE	19,9	22,6	CAPITAUX PROPRES	63,9	80,8
Créances diverses	36,9	45,1	Provisions pour R&C	13,2	16,8
Disponibilités	1,7	2,0	Dettes fournisseurs	17,8	20,5
Valeurs mobilières de placement	78,1	101,6	Dettes diverses	41,9	53,3
ACTIF CIRCULANT	116,8	148,7	PASSIF CIRCULANT	59,7	73,8
TOTAL ACTIF	136,7	171,4	TOTAL PASSIF	136,7	171,4

Capitaux propres en M€	Solde au 31/12/2019	Affectation du résultat de 2019	Résultat distribué	Résultat 2020	Solde au 31/12/2020
Capital social	20,0				20,0
Réserve légale	2,0				2,0
Réserves diverses	2,5				2,5
Report à nouveau	23,6	7,8			31,4
Résultat de l'exercice	15,8	(15,8)		24,9	24,9
Résultat distribué		8,0	(8,0)		-
TOTAL	63,9	0,0	(8,0)	24,9	80,8

Le bilan de la société de gestion au 31.12.2020 est en hausse de +34,7 M€ par rapport à fin 2019. Les variations portent essentiellement sur :

- Une hausse des immobilisations (acquisition de logiciels principalement) pour +2,7 M€ ;
- Une hausse des actifs exigibles pour + 8,2 M€, qui s'explique par la hausse des créances liées :
 - aux refacturations et MAD à établir vis-à-vis des autres entités du groupe pour +4 M€, cette hausse étant corrélée à une augmentation symétrique des charges de l'Accompagnement ;
 - au provisionnement des produits de commissions de gestion, en hausse, non encore encaissés.

En 2020, la trésorerie disponible de la société de gestion augmente de 23,7 M€ et demeure allouée pour l'essentiel aux OPCVM monétaires afin de limiter la charge financière liée aux taux négatifs des comptes courants.

3.2.4.3. Ratio règlementaire des fonds propres au 31 décembre 2020

Fonds propres de base (en millions d'euros)	31-déc-16	31-déc-17	31-déc-18	31-déc-19	31-déc-20
Capital social	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Réserves	21,6	22,5	25,5	28,1	35,9
Résultat de l'exercice	17,3	13,3	18,7	15,8	24,9
Distribution en N+1 au titre de N	(16,6)	(10,0)	(16,0)	(8,0)	(16,0)
S/ Total 1	42,3	45,8	48,2	55,9	64,8
Immobilisations incorporelles	8,1	9,5	11,3	12,9	15,2
Participations dans sociétés de gestion	0,4	0,4	0,4	0,0	-
S/ Total 2	8,5	9,9	11,7	12,9	15,2
TOTAL FONDS PROPRES RETRAITES	33,8	35,8	36,5	42,9	49,6
Frais généraux hors DAP	117,2	125,5	128,7	154,6	175,1
25% DES FRAIS GENERAUX	29,3	31,4	32,2	38,6	43,8
RATIO : FONDS PROPRES RETRAITES / QUOTE-PART FRAIS GENERAUX	1,15	1,14	1,13	1,11	1,13
EXCEDENT / INSUFFISANCE DE FONDS PROPRES	4,5	4,5	4,3	4,3	5,8

A la clôture de l'exercice 2020 il existe un excédent de fonds propres de 21,8 M€ avant toute hypothèse de nouvelle distribution, ce qui permet de proposer une distribution de dividendes à Bpifrance Participations de 16 M€ en 2021 au titre de l'exercice 2020.

Après cette distribution prévisionnelle de 16 M€, l'excédent serait post affectation du résultat à 5,8 M€ soit un ratio de 1,13 qui demeurerait confortable.

3.2.5. Les perspectives pour 2021

3.2.5.1. Perspectives d'activité en 2021 par métier

a) Métier Capital Développement

Pour la Direction du Capital Développement, les axes stratégiques définis dans le dernier plan incluent notamment :

- De continuer à être le partenaire de référence des PME et ETI françaises dans les territoires ;
- De soutenir les secteurs et filières d'avenir, notamment ceux fortement impactés par la crise de la Covid 19 ;
- De participer à la création de champions européens tout en continuant à développer la gestion pour compte de tiers ;
- D'être exemplaire dans la prise en compte des critères ESG et d'être un pilier du Plan Climat de Bpifrance.

b) Métier Innovation

Pour 2021, les équipes d'investisseurs de la Direction Innovation ont un objectif d'investissement de 502 M€, en augmentation de +8% par rapport aux investissements réalisés en 2020, mais à un niveau supérieur de 60% par rapport à l'activité des années 2018 ou 2019.



Bpifrance maintiendra en 2021 une part de marché inférieure à 10%, continuera d'orienter son action vers la Deeptech ainsi que vers les entreprises offeuses de solutions pour la lutte contre le réchauffement climatique, dans le cadre du Plan Climat.

Les objectifs d'investissements par pôles pour 2021 sont les suivants :

- Pôle Large Venture : 172 M€.
- Pôle Digital Venture : 44 M€, en hausse de 22% par rapport à 2020.
- Pôle Patient Autonome : 8 M€.
- Pôle Science de la Vie : 44 M€, en croissance de +14% par rapport à 2020.
- Pôle Ecotechnologies : 29 M€, stable par rapport à 2020.
- Pôle French Tech Accélération : 8 M€.
- Pôle Innovation Transverse Capital-risque : 117 M€ d'investissement, stable par rapport à 2020.
- Pôle Industries culturelles et créatives : a un objectif d'investissement de 30 M€, stable par rapport à 2020.

En parallèle, Le Hub poursuivra son action d'accompagnement des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

Enfin, il est prévu en 2021 :

- Le réabondement du fonds PSIM, pour 120 M€
- La création du fonds Ecotechnologies 2, doté par le PIA4, qui prendra la suite du fonds Ecotechnologies
- La création du fonds French Tech Accélération 2, doté par la PIA4, qui prendra la suite du fonds French Tech Accélération
- La création du fonds Innovation Défense, doté par le Ministère des Armées pour financer des entreprises innovantes en phase de croissance, notamment des start-ups, développant des technologies duales et transverses intéressant le monde de la défense.
- La création du fonds French Tech Souveraineté, qui vise à sécuriser les investissements d'entreprises françaises dans des technologies souveraines (santé, intelligence artificielle, cybersécurité...)

c) Métier Fonds de fonds

Le dynamisme de l'activité Fonds de fonds devrait se confirmer en 2021. En effet, les souscriptions attendues des fonds gérés devraient s'élever au total à près de 1 Md €. Le niveau des distributions devrait également se maintenir en 2021 avec un montant prévisionnel de près de 550 M€ hors opération de transaction secondaire.

- Montée en puissance des souscriptions : l'objectif de décisions de pour l'année 2021 s'élève à 1 Md € pour l'activité de la Direction Fonds de fonds et atteint 10 M€ pour l'équipe Afrique et Méditerranée ;
- Le dynamisme des souscriptions prévues en 2021 qui s'inscrit par ailleurs via le Fonds FFI-V (constitué en 2019), devrait afficher de souscriptions (majoritairement dans de nouveaux fonds), de plus de 655 M€ au total sur l'année 2021 ;
- Le fonds successeur d'Averroès Finance III devrait être constitué au cours de l'exercice 2021.

Parallèlement, les fonds de fonds dont la gestion a été confiée à Bpifrance dans le cadre du PIA seront également déployés :

- Le fonds MC3, Fonds MultiCap Croissance N°3, devrait investir 103 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FNA 2, Fonds National d'Amorçage N°2 (Fonds successeur du Fonds National d'Amorçage), devrait investir 44 M€ sur l'exercice ;

- Le fonds FFR, Fonds de Fonds de Retournement qui sera réabondé de 50 M€ complémentaires au 1^{er} trimestre 2021, pourrait souscrire jusqu'à 45 M€ ;
- Le fonds FTA 2, French Tech Accélération 2, pourrait investir dans 2 fonds pour 17 M€ ;
- Le fonds FABS, Fonds d'Accélération Biotech Santé, devrait investir 16 M€ dans un fonds.
- Le fonds FFQP, Fond de Fonds Quartiers Prioritaires, pourrait souscrire jusqu'à 4 M€ dans un projet ;

Bpifrance poursuivra par ailleurs l'activité d'investissement pour le compte du groupe CDC au titre du FFD (fonds de fonds Digital créé en 2017) qui devrait souscrire dans 3 fonds pour un montant de 24 M€ environ.

Le Fonds de Fonds Growth (FFG) constitué en janvier 2020 notamment avec la CDC et des assureurs privés, devrait investir dans 6 fonds pour 62 M€ au cours de l'exercice 2021.

Le Fonds d'Avenir Automobile 2 en cours de constitution, devrait investir dans 3 fonds pour un montant de 16 M€, tout comme le Fonds France PME Régions devrait souscrire 14 M€ dans 4 fonds.

Par ailleurs en 2021, la Direction Fonds de Fonds travaillera sur la constitution du fonds successeur à Bpifrance Entreprises 1.

d) Métier Accompagnement

2021 verra la poursuite de la dynamique enclenchée fin 2020, en insistant sur les grandes transitions :

- Accélération de la transition écologique et énergétique de l'écosystème français via le déploiement de programmes dédiés d'accélération, de conseil, de formation auprès de TPE, PME et ETI via une gamme complète de produits d'accompagnement : accélérateurs, modules de conseil dédiés, offre de formation présentielle et digitale spécifique ;
- Poursuite de l'accompagnement de la transition de l'écosystème industriel français vers l'industrie du futur, via le déploiement d'un accélérateur auprès des offreurs de solutions, l'intensification des missions de conseil dédiées auprès des PME et ETI industrielles et l'interconnexion entre start-ups de la Tech et entreprises industrielles (Tech in Fab) et l'intégration de l'Intelligence Artificielle par les PME et ETI industrielles.

Par grandes familles de produit, ceci se traduit de la manière suivante :

- L'objectif pour 2021 est d'atteindre un total de plus de 750 entreprises nouvellement accélérées, à travers les différents programmes et promotions dont 700 sur les Accélérateurs et 50 entreprises start-up via le Hub ;
- Pour cibler des domaines précis, 700 missions de conseil seront réalisées hors accélérateurs, dont 300 via les DIAG ECO-FLUX, en partenariat avec l'Ademe et en cohérence avec les Prêts Verts. Parallèlement, un objectif de plus de 1500 entreprises accompagnées sera porté par l'offre Innovation (Diagnostics, Immersion à l'international, Eurostars et H2020) ;
- 300 à 500 missions de conseil seront déployées en complément pour inciter les PME/ETI à évoluer vers l'Industrie du Futur ;
- 40 sessions de formation présentielles – hors accélérateurs – seront organisées pour former et mettre en relation les entreprises tandis que l'opportunité de pouvoir apprendre via le e-learning va encore continuer à se développer avec 16 000 nouveaux inscrits visés pour 2021 ;
- Les objectifs de mises en relations interentreprises via l'animation du réseau Excellence sont portés à 1500 entreprises différentes aux 80 événements Excellence programmés en 2021, soit 2500 personnes ;
- Les missions à l'international sont prévues en partenariat avec Business France permettant d'embarquer un objectif de 250 entreprises (missions d'Accélérations à l'international).

Le Réseau est au cœur de la mise en œuvre de ces objectifs avec une sélection régionale des entreprises, alimentée par tous les métiers de Bpifrance, afin que l'Accompagnement serve au plus près les entreprises partout en France.



3.2.6. Bpifrance, Investisseur responsable

Filiale de Bpifrance spécialisée dans le conseil en investissement direct et en fonds de fonds, Bpifrance Investissement est investi dans l'exercice de ces métiers de la mission d'intérêt général confiée à Bpifrance, et a fait siens les engagements de responsabilité sociétale et les priorités que celui-ci s'est fixées publiquement dans sa Charte RSE :

- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Des engagements publics

Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU, en cohérence avec son adhésion aux valeurs du Groupe Caisse des Dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance et de la charte Investisseur responsable de France Invest.

Acteur significatif de l'accompagnement et du financement des entreprises dans la transition écologique et énergétique tant en direct que par son soutien à des fonds dédiés, Bpifrance a également signé la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, de la charte des investisseurs publics en faveur du climat, de la charte des investisseurs publics en faveur des ODD², des Principes de Santiago et des Principes de Poséidon³, est membre de l'initiative internationale One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF), et a adhéré à l'initiative Planet Tech Care.

Bpifrance Investissement est également signataire des chartes SISTA d'une part, et Parité de France Invest, d'autre part, qui visent à accélérer le financement des femmes entrepreneures, notamment dans les start up et la place des femmes dans le management, des équipes de gestion comme dans les entreprises investies.

Bpifrance s'est engagé, comme le Groupe Caisse des Dépôts, à soutenir le déploiement des méthodologies ACT, et mettre en œuvre des politiques sectorielles sur le charbon thermique et dans les secteurs pétrole et gaz.

Bpifrance mesure annuellement l'empreinte carbone de son portefeuille coté investi et en assure le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone, dans une démarche d'accompagnement et de soutien.

Exclusions et restrictions d'investissement

Bpifrance s'est engagé, aux côtés de la Caisse des Dépôts, à :

- Ne pas investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon⁴ thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires⁵. Bpifrance applique également ce seuil aux actifs déjà en portefeuille
- A exclure de leurs nouveaux investissements les fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires.

Ces engagements sont renforcés à compter du 1er janvier 2022, d'une part dans le secteur du charbon, et, d'autre part, par des lignes directrices sur le secteur Oil&Gas.

Les grandes lignes de ces politiques sectorielles⁶ sont les suivantes :

² Objectifs de Développement Durable

³ Bpifrance Assurance Export

⁴ Sauf charbon pulvérisé avec CCS

⁵ Bpifrance pourra néanmoins intervenir dans de telles hypothèses pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ses critères d'activité

⁶ Les interventions restent néanmoins possibles, dans de telles hypothèses, pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ces critères d'activité.

Bpifrance s'est engagée, avec la Caisse des Dépôts, à étendre ses exclusions et restrictions de financement et d'investissement dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz.

Les lignes directrices de ces politiques sectorielles⁷ sont les suivantes :

Sur le charbon :

- Exclusion d'investissement en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires. Ce seuil s'appliquera aux actifs déjà en portefeuille⁸ ;
- À partir de 2021 : l'exclusion ci-dessus est complétée par des seuils de capacité absolues de production minière 10mt et de 10Gw électrique. Cette exclusion de seuil s'appliquera à partir de 2023 sur le stock ;
- Exclusion d'investissement dans des fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires ;
- Exclusion d'investissement ou financement de tout projet de production d'énergie à base de charbon thermique, et de tout projet d'infrastructure de transports dédiées au charbon thermique ;
- Encourager et accompagner toutes les sociétés productrices d'énergie et extractrices de minerai dont le Groupe est actionnaire et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, à diminuer leurs activités dans ce domaine afin de viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE et avant 2040 dans le reste du monde. Pour s'assurer de l'efficacité de ce dialogue, d'ici 2021, aucun nouvel investissement ne sera fait dans les sociétés qui développent de nouvelles centrales à charbon ; un seuil de 300Mw est appliqué sur le stock ;
- Exclusion des compagnies qui n'affichent pas de volonté et/ou ne démontrent pas d'efforts concrets de mise en œuvre pour aligner leur stratégie sur un scénario conforme aux objectifs de l'accord de Paris ; en particulier les compagnies qui refusent le dialogue actionnarial sur l'enjeu du climat ;
- Participer à la promotion, auprès des parties prenantes, du développement de politiques de désengagement des activités d'extraction et d'usage de charbon thermique notamment au sein de la Powering Past Coal Alliance (PPCA) aux cotés de l'Etat français.

A noter que Bpifrance est actionnaire d'une entreprise de production d'énergie en transition vers un mix sans charbon.

Sur le pétrole et le gaz :

Périmètre concerné : activités de financement et d'investissement

Le Groupe attend des entreprises⁹ :

1. une stratégie de contribution à la transition énergétique, déclinée à moyen et long terme, comportant

⁷ Les interventions restent néanmoins possibles, dans de telles hypothèses, pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ces critères d'activité.

⁸ Hors entreprises en transition vers un nouveau modèle de production répondant à ces critères d'activité.

⁹ Entreprises et sociétés projet opérant dans le secteur du pétrole et du gaz (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, directement ou comme partenaire ou actionnaire), opérateurs directs de l'exploration et/ou de l'exploitation et leurs fournisseurs directs de rang 1, de taille au minimum ETI



- Des objectifs de réduction des émissions de GES, carbone et méthane (scopes 1-2-3, dans une logique Eviter, Réduire Compenser, publiés ainsi que les moyens envisagés, et en cas de compensation conformément aux 5 principes de l'ADEME)
 - Des modalités de mise en œuvre (évaluation des projets, politiques de rémunération des dirigeants)
 - Des objectifs de diversification et progression des investissements dans des actifs et activités bas carbone (publiés, sur la base de la taxonomie européenne)
 - Une information détaillée sur le contenu et l'exécution de la stratégie
 - Une politique d'influence
2. Une stratégie robuste de gestion des risques environnementaux, déclinée comme suit :
- Des mesures de transparence et de gestion des risques environnementaux (publication des plans de prévention et gestion, politique d'influence)
 - Des mesures de transparence et de gestion de l'exposition de leurs activités aux ressources non conventionnelles (O&G issus des sables bitumineux, de la zone Arctique, de la fracturation hydraulique) : meilleurs efforts de publication des parts de CA résultant de ces ressources¹⁰
 - Une gestion du risque de transition (publication des risques identifiés, et de la mise en œuvre de leur politique en termes de transition juste et sur les impacts sociaux de leur stratégie.
3. Enfin, des lignes d'exclusion pour les ressources non conventionnelles (pétrole et gaz issus de sables bitumineux, schiste, Arctique) sont mises en place¹¹ :
- Le Groupe ne finance directement aucune entreprise ni projet dédié dont l'exposition à l'ensemble de ces trois ressources non conventionnelles représente plus de 10% du chiffre d'affaires sur la base de l'information disponible
 - Le Groupe n'effectue pas de nouveaux financements dédiés à des projets greenfield d'infrastructures pétrolières.

Mesure d'empreinte carbone des portefeuilles

Bpifrance s'est engagé, dans le cadre de son Plan Climat, à mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (Financement, Investissement et Assurance Export).

Un premier exercice d'évaluation a été mené à l'été 2020, sur l'ensemble des portefeuilles au 31 décembre 2019 ; mené avec l'appui de consultants externes, cet exercice a permis de définir les méthodologies de calcul particulières à chaque activité, ligne à ligne, et d'évaluer, sur des bases essentiellement statistiques, l'empreinte et l'intensité carbone de chaque entreprise des portefeuilles, sur sa chaîne complète de valeur, puis d'en affecter une quote-part à Bpifrance, par grande ligne de produit, puis par agrégats.

Les premiers résultats, agrégés au niveau des portefeuilles des activités Financement et Investissement, donnent une image d'intensité carbone imputable à Bpifrance inférieure au benchmark sur la chaîne de valeur production et aval, l'intensité sur la chaîne de valeur amont étant en revanche très voisine du benchmark.

¹⁰ Cas particuliers des sociétés ou sociétés projet dédiées : on attend d'elles qu'elles ne réalisent pas de nouveaux investissements, publient leurs activités existantes, et appliquent les meilleures pratiques de gestion des risques environnementaux

¹¹ NB : ces lignes d'exclusion ne concernent pas les sociétés parapétrolières dont il est attendu la publication des parts de chiffre d'affaires issue de chaque ressource, leurs meilleurs efforts pour en limiter le volume cumulé à moins de 10% du CA.

L'objectif de cette mesure de l'exposition carbone de ses activités est pour Bpifrance d'être en capacité de flécher des leviers d'actions et des zones d'interventions concernant la réduction de cette exposition. La reconduction de l'exercice, dans cet objectif, est donc primordiale, et en cours sur les portefeuilles au 31 décembre 2020.

L'intensité carbone du portefeuille coté investi par Bpifrance au 31 décembre 2020 a pu être calculée sur les données publiées par 27 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 13 621 321K€ (99,9% du portefeuille coté), et ressort à 0,204 TeqCO2 (vs 0,163 TeqCO2 par millier d'euros investi, calculée en 2019 sur 23 entreprises cotées du portefeuille de Bpifrance, investies pour un montant brut de 8 435 M€). Une seule ligne représente près de 43% de ce calcul.

Politique d'Investisseur responsable

Bpifrance, Investisseur responsable

Risques majeurs identifiés

Ne pas sensibiliser et engager les entreprises à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans leurs activités, notamment pour lutter contre le changement climatique et renforcer leurs impacts positifs sur l'économie et la société

Nos réponses

Démarche d'investisseur responsable (IR)
Modalités opérationnelles de mise en œuvre de la démarche IR en investissement direct et en fonds de fonds
Enquête annuelle ESG

Perspectives 2021

Le renforcement des enjeux climatiques dans les dispositifs d'intégration ESG, dans le cadre du Plan climat de Bpifrance
La prise en compte de la taxonomie européenne, du règlement Disclosure et de la loi Energie Climat (article 29, en consultation)

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.

Sa démarche d'investissement responsable est définie en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place d'une part, et, d'autre part, avec les orientations et les objectifs poursuivis par Bpifrance dans la mission d'intérêt général qui lui a été confiée. L'activité d'investissement participe à cette mission d'intérêt général en renforçant les fonds propres et en accompagnant le développement des TPE, PME et ETI, en participant au développement de l'économie dans un modèle durable tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des capitaux investis. La politique d'investisseur responsable est déployée dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds.

- **Intégration de l'analyse ESG dans l'activité d'investissement direct**

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.

Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.



Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'Administration potentiellement. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise, puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès -est intégré dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Les axes de progrès discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant sont concrétisés par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Un dispositif spécifique renforcé est mis en œuvre pour les investissements dans les sociétés cotées du fonds Lac I :

- En amont de tout investissement, les équipes front disposent d'une première analyse ESG réalisée par une agence de notation extra financière ;
- Une due diligence ESG doit être réalisée en amont du comité d'investissement, dans un double objectif :
 - o Identifier et d'analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise sur ses enjeux clés ;
 - o Établir une première ébauche de feuille de route ESG pour le futur administrateur qui représentera Bpifrance au conseil d'administration ;

Cette due-diligence ESG sera réalisée par un prestataire externe choisi par l'équipe d'investissement, et s'attache notamment à faire ressortir les liens entre la stratégie de l'entreprise et les enjeux de développement durable. Ses conclusions font partie de la note d'investissement et sont prises en compte dans la décision.

- Sur la base des résultats de la due diligence, une feuille de route est établie, qui précise les axes d'amélioration identifiés pour l'entreprise sur l'ensemble des sujets environnementaux (avec une attention particulière sur le Climat), sociaux et de gouvernance et identifie les indicateurs de suivis pertinents. Cette feuille de route structurera le dialogue actionnarial sur les enjeux et ESG dans le cadre du suivi de l'investissement.

Enfin, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance, qui constitue, outre une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille du portefeuille, un vecteur de leur sensibilisation sur l'ensemble de ceux-ci.

Par ailleurs, les modules de formation des administrateurs représentant Bpifrance dans les instances de gouvernance des entreprises investies se sont poursuivies en 2020, dans le cadre des sessions Institut Français des Administrateurs, en liaison avec la direction juridique investissement.

Intégration de l'analyse ESG dans l'activité Fonds de fonds

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ».

Critères de l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
<ul style="list-style-type: none">• Transparence et équilibre• Anticipation	<ul style="list-style-type: none">• Emploi et politique sociale• Gestion des emplois et compétences• Diversité et égalité des chances• Bien-être au travail• Climat et dialogue social	<ul style="list-style-type: none">• Politique environnementale et système de management• Energie et gaz à effets de serre• Intrants et Déchets• Maîtrise des autres impacts environnementaux	<ul style="list-style-type: none">• Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs• Qualité et satisfaction des clients• Relations avec les autres parties prenantes externes

- dans l'activité Fonds de fonds

Le questionnaire ESG du due diligence pack porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur. Ce questionnaire a pour objectifs d'évaluer l'intégration de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion, et, notamment de la prise en compte des enjeux climatiques dans ses investissements, d'une part, et, d'autre part, le déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale dans son fonctionnement, avec une attention particulière sur les questions d'égalité professionnelle et environnementales.

Informations utilisées pour l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur les données communiquées volontairement par celles-ci, publiées ou non.

- dans l'activité Fonds de fonds

Les réponses au questionnaire ESG du « due diligence pack » sont communiquées par la société de gestion. Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

Enquête annuelle ESG

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la direction du développement durable et de la RSE et présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités des entreprises et des gestionnaires des fonds, et sur l'égalité professionnelle. Il est revu et enrichi, cette année encore, dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, et administré par les quatre membres de ce groupe auprès des fonds et entreprises investis. Ce nouveau questionnaire est recommandé par France Invest dans le cadre des démarches ESG avancées, pour la deuxième année consécutive ; son utilisation par un nombre croissant de sociétés de gestion devrait, à court moyen terme, permettre une collecte et une mise en commun croissante des réponses, et de faire progresser les pratiques.

Quelques résultats agrégés :

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises :

307 entreprises ont répondu à l'enquête annuelle

- 129 sur 288 d'entre elles, soit près de 45%, ont déclaré avoir une politique RSE, et 125 sur 287, soit près de 44% des répondants, disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration / de Surveillance
- 129 sur 288 (près de 45%) disent avoir formalisé un code éthique et 33 % un code de conduite
- 126 sur 285 ont une politique environnementale formalisée ;
- 47 répondants sur 302, soit seulement 16% déclarent avoir une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs) ; plus surprenant : 182 sur 302 répondent « non applicable » à cette question ;
- mais 123 sur 280 ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
- 54 sur 283, soit 19%, déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone
- 67 sur 278 (24%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc...) ; moins de 6% estiment le risque significatif ;
- 81 sur 279 (29 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation) ; moins de 6% estiment courir un risque significatif ;
- 101 sur 274 (moins de 41%) ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, et 16,4% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs ;

Ces 307 entreprises sont investies¹² :

- Pour 56 d'entre elles en Mid-Large cap
- Pour 147, par le pôle Fonds Propres PME
- Pour 106 par les fonds Innovation

- dans l'activité Fonds de fonds

101 sociétés de gestion ont répondu en 2020 à l'enquête annuelle ESG réalisée par Bpifrance.

Sur ces 101 répondantes :

seules 8 d'entre elles n'ont pas de politique ESG ; pour 50 d'entre elles, cette politique est formalisée, pour 27, elle est formalisée mais non publique, et pour 14 autres, la politique ESG officiellement documentée est en cours de formalisation :

¹² Quelques lignes sont investies par des pôles différents

- 94 ont des politiques d'exclusion ;
- 61 sont signataires des PRI ;
- 79 mènent une évaluation matérielle des risques et enjeux ESG avant d'investir ;
- 77 intègrent systématiquement une analyse ESG dans leurs mémos d'investissement, et 40 évaluent les risques et/ou opportunités associés au changement climatique ;
- 41 cherchent systématiquement à identifier les actions ESG prioritaires à mettre en place après investissement, 17 dans la majorité des cas, et 25 sur base ad hoc ;
- 70 intègrent généralement des clauses ESG dans leurs pactes d'actionnaires
- 81 ont au moins une personne en charge de la mise en œuvre de la démarche ESG et 79 ont mis en place un système de collecte des données ESG, 53 pour tout le portefeuille, 19 sur une majorité des entreprises investies, 7 pour une minorité
- 40 s'engagent avec leurs pairs, ou à travers d'autres organisations, à comprendre et répondre aux risques et opportunités liés au changement climatique
- 43 collaborent ou accompagnent les entreprises de leur portefeuille pour s'assurer qu'elles identifient et gèrent les risques et opportunités du changement climatique (financiers, opérationnels, commerciaux, réputationnels...)
- 33 ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance, et 37 au moins une femme.

962 entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance ont également répondu à l'enquête annuelle ESG.

- 297 sur 918 d'entre elles, soit 32,4%, ont déclaré avoir une politique RSE, mais 309 sur 898, soit 34,4%, disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration / de Surveillance
- 296 sur 919 (plus de 32%) disent avoir formalisé un code éthique et 199 sur 912 (près de 22%) un code de conduite
- Sur 924 répondants, 29% ont une politique environnementale formalisée ;
- 95 sur 924 répondants (10,3%) déclarent avoir une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs), 75% déclarent la question non applicable ;
- 230 sur 902 (25,5%) ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
- 103 sur 912 (11%) déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone
- 122 sur 816 (moins de 15%) seulement ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc...), et 5% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs ;
- 144 sur 827 (17,4%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation), et 6% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs ;
- 211 sur 787 ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, et moins de 10% estiment être exposés à un ou plusieurs risques significatifs.

Prise en compte de la RSE dans les activités de financement

Une analyse simplifiée, en 11 questions, des pratiques ESG de l'entreprise, est prévue pour les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils.

Ces questions portent sur :

- Pour les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets
- Les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont ceux de moins de 25 ans), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines
- Les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans le territoire
- La gouvernance de l'entreprise.



Les pratiques fiscales, comme le respect des droits de l'homme, sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement lorsque ces sujets s'avèrent pertinents.

L'analyse RSE de l'entreprise consiste souvent, pour le chargé d'affaires, à formaliser des points souvent abordés dans l'étude d'une demande de crédit, sans peser sur sa nécessaire agilité opérationnelle.

Ce dispositif d'évaluation RSE a été intégré à l'outil d'étude et aide à la décision, en vue, d'une part, de simplifier le processus en phase opérationnelle, d'autre part, d'évaluer la prise en compte des enjeux par l'entreprise sur une échelle de 1 à 4, afin de compléter l'information nécessaire à la prise de décision.

Cette intégration permettra d'enrichir et préciser la connaissance des pratiques des entreprises sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, d'enrichir l'offre le cas échéant pour mieux répondre aux besoins décelés.

Le Plan Climat de Bpifrance

Le soutien de la TEE par Bpifrance est l'une des missions qui lui a été confiées par le législateur dans la loi de création, reprise dans la doctrine d'intervention, en priorité de la Charte RSE proposée par Bpifrance à ses parties prenantes et organes de gouvernance, et validée dès 2014, et dans les plans stratégiques.

Bpifrance a réalisé, sur la période de 2014 à 2019, 9,2Md€ d'euros de financements en prêts et aides à l'innovation, et, toutes activités confondues, sur la même période, près de 12,8Md€, au profit de plus de 15 200 entreprises et projets d'entreprises. En 2019, Bpifrance a accompagné près de 2 200 entreprises du secteur de la TEE ou porteuses de projets d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables, pour près de 2,8Md€, ce qui représente un peu plus de 10 % de son activité globale de l'année.

Dans la droite ligne du Plan de relance, et l'intégration renforcée de la prise en compte de l'urgence climatique, Bpifrance et la Banque des Territoires ont annoncé un ambitieux Plan Climat, en constituant « la banque publique du climat, fruit à deux morceaux, au service des entreprises d'une part et des collectivités d'autre part.

Dans le continuum de solutions opérationnelles d'accompagnement, transverse aux deux entités, qui vise simultanément les projets de transition verte des entreprises et des acteurs publics des territoires, la stratégie déployée par Bpifrance en faveur du climat viendra ainsi contribuer à un ambitieux plan commun de près de 40 Md€ qui sera déployé sur la période 2020-2024 et qui contribuera à la relance économique.

Bpifrance déploiera sa stratégie climat autour de 2 axes majeurs :

- L'évolution du modèle opérationnel de Bpifrance, afin de rendre compatible les activités de tous ses clients avec l'objectif de neutralité carbone de l'accord de Paris. La composante climat devenant pervasive dans l'ensemble des métiers et fonctions transversales du groupe ;
- L'amplification de l'action du groupe Bpifrance en soutien des projets et des entreprises de la transition écologique et énergétique¹³ ».

Le groupe Bpifrance vise dans ce Plan, une augmentation significative de ses volumes annuels de financement et d'investissement de la transition écologique et énergétique, pour les porter de 2,8 Md€ en 2020 à près de 6 Md€ en 2023.

Ces ambitions fortes sont déclinées dans le Plan stratégique 2023, et engagent tous les métiers dans son déploiement.

¹³ Ambitions stratégiques 2020-2023

Soutenir les entreprises apporteurs de solutions (technologies vertes, producteurs d'énergie renouvelable, Greentechs), et les entreprises qui veulent engager leur transition, sans exclure¹⁴, en déployant trois leviers : sensibilisation, information et accompagnement, à travers de nombreux outils : formations, webinaires, journées d'information etc..., ainsi que via les prêts verts et les différents programmes de financement et d'aides qui constituent ce plan, et en intégrant la prise en compte des enjeux de transition dans tous les métiers et offres.

Des outils sont d'ores et déjà proposés aux entreprises :

- le Climatomètre, pour évaluer en ligne, en 10-15 minutes la situation approximative de son entreprise en termes d'impact environnemental et connaître, par rapport à son secteur d'activité, les principaux enjeux auxquels l'entreprise sera confrontée dans sa démarche de transition écologique ;
- le Diag Eco Flux, en partenariat avec l'ADEME, programme d'accompagnement personnalisé de 12 mois par un expert des questions de la transition écologique. Cet accompagnement permet de gagner en rentabilité et d'être conseillé sur la gestion de sa consommation énergétique et de ses déchets ;
- le Prêt Vert ;
- le prêt éco-énergies pour financer les solutions d'efficacité énergétique des TEP et PME ;
- les fonds propres ;
- la communauté du Coq vert, qui rassemble des entreprises engagées dans la transition écologique ;
- et le VTE vert qui permet aux entreprises de recruter un jeune talent pour travailler sur les questions de leur transition écologique.

Une 2^{ème} promotion d'Accélérateur TEE est prévue en 2021.

Sensibilisation et formation

Quatre webinaires sectoriels sur les enjeux et opportunités de la TEE ont déjà été proposés aux entreprises en novembre et décembre et des guides sectoriels sur les secteurs à enjeux prioritaires¹⁵ dans la Stratégie Nationale Bas carbone ont été élaborés et mis à disposition des collaborateurs, pour lesquels un dispositif de montée en compétences, au siège comme dans le réseau, est par ailleurs en cours de déploiement, afin de donner à chacun les clés de compréhension nécessaires à l'intégration des enjeux business liés au climat.

La sensibilisation des entreprises aux enjeux de la TEE s'effectue aussi par la communication sur ceux-ci, et Bpifrance y contribue, en publiant dossier, études, articles, par ses portraits d'entrepreneurs et ses exemples d'entreprises engagées, par son offre de formation en accès libre sur Bpifrance Université. Autre exemple : une session d'Accélérateur Transition Énergétique, en association entre Bpifrance et l'ADEME, est en cours pour aider 28 entreprises du secteur à se développer plus rapidement et renforcer leur positionnement à l'international pour ainsi favoriser l'énergie verte, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de 2 ans, et une 2^{ème} session est en cours de recrutement.

Perspectives 2021 :

Des évolutions importantes sont prévues en 2021, dans l'ensemble des métiers de l'Investissement :

- Le renforcement des enjeux climatiques dans les dispositifs d'intégration ESG, dans le cadre du Plan climat de Bpifrance ;
- La prise en compte de la taxonomie européenne, du règlement Disclosure et de l'article 29 de la loi Energie Climat¹⁶.

¹⁴ Hormis les exceptions détaillées plus loin

¹⁵ Transport, Immobilier, Energie, Industrie, Textile, Produits métallurgiques, Chimie...

¹⁶ Actuellement en consultation



3.2.7. Autres informations

3.2.7.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

Au 31 décembre 2020, Bpifrance Investissement détient la totalité du capital de LAC I UP. Elle n'a pas d'autre filiale et ne détient aucune participation.

3.2.7.2. Rémunérations des administrateurs et du Président

- *Rémunérations des administrateurs*

Au cours de l'exercice 2020, les administrateurs de Bpifrance Investissement n'ont pas été rémunérés pour leur participation aux réunions du conseil d'administration de la société.

- *Rémunération du Président*

Le Président ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Président de Bpifrance Investissement.

3.2.7.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le président de la société propose d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020 de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	24 906 000,78
Report à nouveau	31 355 322,16
Soit un solde disponible de	56 261 322,94
Dotations à la réserve légale	-
Soit un bénéfice distribuable de	56 261 322,94
<i>Distribution d'un dividende de 8 € par action</i>	(16 000 000,00)
Dotations aux autres réserves	-
Dotations au report à nouveau	8 906 000,78
Total du report à nouveau après affectation du résultat	40 261 322,94

Cette proposition d'affectation du résultat a été validée par le conseil d'administration de la société le 17 mars 2021.

3.2.7.4. Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Le poste des dettes fournisseurs s'élève au 31 décembre 2020 à 20 541 515,59 euros.

Le poste des créances clients s'élève au 31 décembre 2020 à 42 064 517,51 euros.

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2020 à 161 009,09 euros. Ce solde est analysé en fonction des échéances de la dette dans le tableau qui suit :

	Article D 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
A - Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	19					10	5					26
Montant total des factures concernées HT	24 846	78 010	34 849	1 450		114 309	472 357	2 292 295		420 598	933 650	3 646 542
% du montant total des achats HT de l'exercice												
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,21%	1,01%	0,00%	0,18%	0,41%	1,60%
B - Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues							0					
C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :					

3.2.7.5. Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par Bpifrance Investissement au cours de l'année 2020 s'élèvent à 384 962 euros. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 107 789 euros.

3.2.7.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce

Aucune convention, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

3.2.7.7. Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance Investissement n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.



3.2.7.8. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaire aux comptes titulaire

PwC Audit
Représenté par Pierre Clavié
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PwC Audit a été renouvelé par décision de l'associé unique de la société en date du 15 mai 2019, pour une durée de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de la décision de l'associé unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

3.3. Le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) comme société de gestion de portefeuille, Bpifrance Investissement est soumis à l'ensemble des dispositions du Code monétaire et financier encadrant les sociétés de gestion.

La société est en particulier agréée au titre de la directive 2011/61/UE dite « **Directive AIFM** ».

En outre, le dispositif de Mécanisme de Supervision Unique (MSU) par la Banque Centrale Européenne (BCE) s'applique au groupe Bpifrance (depuis le 4 novembre 2014), et donc couvre également Bpifrance Investissement.

3.3.1. L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance Investissement

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales, dont en particulier Bpifrance Investissement.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources de Bpifrance Investissement, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs auxquels l'établissement doit faire face, qu'ils soient de contreparties, de marché, opérationnels, financiers ou de non-conformité.

Sa définition, sa mise en œuvre et sa surveillance sont de la responsabilité de la direction générale, sous la supervision du conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne de Bpifrance Investissement s'appuie notamment sur trois Directions :

- **La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP)**, en charge du dispositif de conformité et de contrôle permanent. Son directeur est également le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de la société de gestion Bpifrance Investissement. Cette direction pilote les procédures, systèmes et contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, aux lois, règlements et règles de place en matière de réglementation bancaire et financière. Elle est en charge en particulier de la mise en place de dispositifs en matière de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCBFT) et de lutte contre la corruption.

Directement rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Bpifrance, le directeur de la DCCP rend compte tous les trimestres au conseil d'administration via notamment le comité d'audit et des risques de Bpifrance Participations¹⁷ (comité spécialisé du conseil d'administration).

Participant au comité interne de gestion des risques, la DCCP rend compte également à la Direction générale de Bpifrance en animant en outre le comité de contrôle interne groupe dédié aux échanges en matière de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et conformité.

- **La Direction des Risques**

La mission de la Direction des Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe.

Au sein de Bpifrance Investissement, la gestion des risques s'effectue dans le respect des normes et réglementations européennes applicables. Le conseil d'administration de Bpifrance Investissement fixe les orientations stratégiques, et l'appétence au risque de Bpifrance Investissement, à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et le dispositif de gestion des risques associé sous la supervision de la Direction des Risques du groupe Bpifrance. Ces fondamentaux sont déclinés notamment dans la Politique de Gestion des Risques groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques au sein de Bpifrance Investissement est assurée principalement au travers de trois types d'instances : le conseil d'administration, les comités des risques du conseil d'administration et le Comité de Gestion des Risques.

Le descriptif de la comitologie associée au suivi des risques de Bpifrance (indiquant leur objet et leur fréquence) est développé dans la Politique de Gestion des Risques du groupe et les rapports annuels des sociétés concernées.

- **Le contrôle périodique**, tel que prévu à l'Article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des entreprises de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, est assuré par l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance (IGA), qui couvre l'ensemble des activités et des sociétés du Groupe Bpifrance, filiales comprises. S'inscrivant dans le cadre de la Charte d'audit, l'IGA est la troisième ligne de défense, en charge de l'évaluation des risques et du contrôle du dispositif de contrôle interne de premier niveau (exercé par les activités opérationnelles) et de second niveau (assuré par la DCCP et la Direction des Risques). Au travers de ses missions, inscrites dans les plans annuels d'audit, elle propose la mise en œuvre de plans de remédiation grâce aux recommandations qu'elle formule et dont elle assure le suivi. L'IGA est également un interlocuteur privilégié des contrôleurs et superviseurs externes, et assure le suivi des plans d'action afférents aux recommandations émises par ces derniers.

- **Le Contrôle Permanent**

Le contrôle permanent de premier niveau désigne l'ensemble des contrôles opérationnels réalisés par l'ensemble des directions opérationnelles de Bpifrance. Le contrôle permanent de premier niveau constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle.

¹⁷ Ce comité couvrant tant Bpifrance Participations que sa filiale Bpifrance Investissement



Ainsi, chaque collaborateur, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de Bpifrance, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement continu des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés au périmètre dont il a la charge, doit s'assurer du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ces procédures en y intégrant de nouveaux contrôles adaptés. Si besoin et autant que nécessaire, ces contrôles de premier niveau sont définis en collaboration avec la DCCP qui vient en appui des métiers dans la définition de ces contrôles essentiels.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :

- du respect des procédures de traitement et le cas échéant des règlements des fonds de l'ensemble des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des opérations enregistrées dans les systèmes de gestion et in fine dans la comptabilité de Bpifrance Investissement et/ou de Bpifrance Participations et/ou des véhicules et fonds gérés et/ou conseillés par Bpifrance Investissement.

Ces contrôles sont définis dans les processus opérationnels comme des points obligatoires dans le cadre normal des opérations.

Le contrôle permanent de deuxième niveau est exercé par une fonction indépendante des fonctions opérationnelles, la DCCP et en particulier par l'équipe RCCI.

Ainsi, le RCCI réalise des contrôles de second niveau (a posteriori) qui couvrent l'ensemble des processus métiers clefs de Bpifrance Investissement afin de s'assurer en particulier du correct respect des procédures et instructions internes applicables (sur la base d'échantillons d'opérations) ;

L'ensemble des contrôles permanents mis en œuvre par le RCCI sont définis dans un plan de contrôle annuel. Ce plan de contrôle annuel, articulé autour des différents processus métier clefs de Bpifrance Investissement, définit, selon sur une approche par les risques, les différents contrôles à effectuer sur l'année et leur fréquence. Il est établi en collaboration avec les directions opérationnelles contrôlées. Ce plan est validé par la direction générale de Bpifrance Investissement en comité de contrôle interne groupe et par le comité d'audit et des risques (émanation du conseil d'administration) puis mis en œuvre par la DCCP.

Il fait l'objet d'un suivi trimestriel formalisé. Ce suivi met en évidence l'évolution des résultats des évaluations régulières réalisées par les équipes de contrôle permanent et le cas échéant, permet d'alerter la gouvernance sur les zones de risques relevées et les plans d'actions définis pour y remédier.

● **La DCCP est en charge de la fonction conformité**

A ce titre, elle établit et pilote la politique de conformité, document fondateur en la matière. Elle exerce ainsi un vrai rôle de conseil auprès des opérationnels, généralement en amont des opérations : elle est consultée en matière de gestion des conflits d'intérêts, en matière de partage d'informations, d'opérations éligibles ou non dans les fonds...; elle délivre en outre des avis de conformité en matière de nouveaux produits, services ou activités ; joue un rôle clef en matière de droit d'alerte, de protection de données personnelles ou lorsque des activités dites essentielles sont externalisées.

Elle est le garant de la mise en place de règles internes relatives à l'éthique et la déontologie.

Elle pilote le dispositif en matière de LCBFT, de lutte contre la fraude, contre la corruption et s'assure du respect des règles en matière d'embargos.

A ce titre, elle intervient dans les définitions des dispositifs et dans l'analyse des opérations/situations au cas par cas.

La DCCP pilote également la réalisation et la mise à jour par les métiers des cartographies de risques opérationnels et de risques de non-conformité inhérents à l'ensemble des activités du groupe Bpifrance ; elle est, en outre, en charge du dispositif de déclaration et de suivi des incidents de risques opérationnels et de non-conformité.

Il convient également de noter que le *Data Protection Officer* (DPO), qui pilote la mise en conformité au RGPD, fait partie de la DCCP.

Enfin, elle est l'interlocuteur privilégié de l'AMF et, des autres régulateurs dès lors qu'il s'agit de (i) lutte contre la corruption, (ii) lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, (iii) risques opérationnels et (iv) protection des données à caractère personnel.

• **Le Contrôle Périodique**

L'Inspection Générale – Audit (IGA) est en charge du contrôle périodique pour l'ensemble du Groupe Bpifrance.

L'ensemble de l'équipe, composée au 31/12/2020 de l'Inspectrice générale (Directrice de l'IGA), de son adjointe, et d'une assistante, d'un responsable des opérations (en charge des outils d'audit) et de 17 auditeurs et chefs de mission, est localisé au Siège à Maisons-Alfort. En fonction des sujets de mission, l'équipe organise ses déplacements dans les Directions régionales et autres locaux parisiens.

L'Inspectrice Générale reporte à Nicolas Dufourcq, Directeur Général de Bpifrance.

Le fonctionnement de l'IGA s'inscrit dans le cadre d'une charte d'audit, validée le 25 septembre 2015 par le conseil d'administration de la holding du groupe Bpifrance. Cette charte décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est établie par référence à l'arrêté du 3 novembre 2014 et aux normes professionnelles d'audit interne telles que définies par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI). Elle est toujours en application sans modification en 2020.

La Charte est complétée par un manuel des procédures opérationnelles d'audit, couvrant la méthodologie détaillée des missions et du suivi des recommandations ; ce manuel est en cours de mise à jour.

Le portefeuille de recommandations est géré grâce à un outil dédié qui permet, via un Workflow intégrant les audités, le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des reportings qualifiés. Ce suivi, réalisé au fil de l'eau par l'ensemble de l'équipe d'audit, permet de maîtriser le volume du portefeuille.

L'IGA est également en charge du suivi des recommandations émises par les corps de contrôle externes, sur la base du même outil dédié.

• **La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif**

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) de la société de gestion fait l'objet, depuis cette année, d'un rapport annuel dédié au sujet, rapport validé par le conseil d'administration et transmis à l'AMF.

En 2020, la DCCP a continué d'œuvrer au renforcement du dispositif en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme notamment avec la mise en place d'un nouvel outil de KYC basé sur la classification des risques LCB-FT.



De plus, dans le cadre de ses actions de promotion de la culture de conformité, la DCCP a réalisé des formations/sensibilisations des équipes notamment en matière de sanctions et embargos auprès des équipes d'investisseurs.

En matière de conformité, la DCCP a œuvré lors de la mise en place de la plateforme digitale de souscription au premier fonds de fonds Retail (dont les investisseurs cibles sont des personnes physiques non professionnelles, résidents fiscaux français) de Bpifrance pour lequel Bpifrance Investissement a obtenu l'agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Au cours de ce même exercice, Bpifrance Investissement a par ailleurs obtenu auprès de cette Autorité une extension d'agrément en vue de pouvoir (i) gérer des fonds de créances et de prêts et (ii) utiliser l'effet de levier dans les fonds d'investissement.

Elle a aussi accompagné l'intégration de l'activité de Capital Développement International (ex CDCIC filiale de la CDC) notamment avec la mise à jour des procédures, la formation des équipes au dispositif déontologique et le déploiement de contrôles permanents.

Enfin, Bpifrance a obtenu le renouvellement de la certification à la norme ISO 37001 concernant son dispositif de lutte contre la corruption, dispositif piloté par la DCCP.

Par ailleurs, la DCCP a renforcé son organisation en matière de gestion des risques opérationnels en créant en son sein une Direction dédiée, notamment à la suite des constats de la mission 2019 sur le risque opérationnel de la BCE.

D'autre part, au titre de sa fonction de contrôle permanent de 2e niveau, la DCCP a continué de renforcer ses actions traduisant la volonté d'une meilleure maîtrise des risques et d'une couverture plus complète des activités et processus opérationnels.

Ainsi, les contrôles permanents de 2e niveau contrôles ont porté notamment sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations d'investissement et d'enregistrement comptable, la qualité des données, la formalisation des contrôles de premier niveau, le respect de la confidentialité des processus de gestion et de la sécurité des traitements.

L'année 2020 a été marquée par la nomination d'une nouvelle **Inspectrice Générale**, en poste depuis le 29/06/2020. Avant son arrivée, et depuis le départ du précédent Inspecteur Général en septembre 2019, l'intérim de la fonction a été assuré par la Directrice de l'Audit interne.

Le renforcement de l'équipe d'audit se poursuit :

- La croissance des effectifs s'est poursuivie en 2020, pour atteindre 17 auditeurs et chefs de mission au 31/12/2020 ; 3 autres recrutements ont été actés, ce qui fera passer les effectifs de l'IGA à 23 personnes, cible présentée à la Gouvernance début 2020 ; enfin, 2 stagiaires et alternants ont été recrutés, pour améliorer notamment le recours aux outils automatisés ;
- En parallèle, une réorganisation de l'équipe est en cours avec le remplacement de la Directrice de l'Audit Interne prévue en 2021 et une volonté de senioriser et de faire monter en compétences les effectifs ;
- Huit chantiers internes ont été lancés en 2020 au sein de l'IGA dont l'objectif est de renforcer la visibilité et la valeur ajoutée de l'IGA ;
- Un pré-diagnostic de la conformité aux normes internationales d'audit interne a été réalisé par l'IFACI fin 2020 dans la perspective d'une certification du service.

En 2020 et dans le cadre du plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé 34 missions d'audit sur le périmètre de Bpifrance Participations et sur des thématiques transverses au Groupe, avec pour objectifs d'analyser l'ensemble des risques portés et d'apprécier la solidité des dispositifs de maîtrise en place pour y faire face.

Les missions réalisées ont porté sur :

Activités Bpifrance Participations	Thématiques transverses
Le HUB	Transformation digitale
Fonds projets industriels	Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA)
Direction Financière Investissement	Gestion des commissaires aux comptes & missions associées Groupe
Processus de désinvestissement	Evaluation de l'adéquation des liquidités vs capital interne (ILAAP)
Règlement Général AMF	Evaluation de l'adéquation des fonds propres et du capital interne (ICAAP)
Capital Développement International	Eléments de gestion des risques (RAF, RAS,)
	Licences informatiques
	Gestion des opérations structurées
	Titrisation auto retenue
	Relations internationales - déplacements internationaux des collaborateurs
	Communication interne et externe (et réseaux sociaux)
	Gestion des risques de Taux d'intérêt - IRRBB
	Gestion des données Groupe
	Politique d'émission
	Gestion de la fonction Fiscalité Groupe
	Conformité Processus nouveaux produits
	Gestion des relations sociales Groupe
	Gouvernance et politique des risques
	Gestion des PSEE
	Les dispositifs CLOUD Bpifrance
	Gestion des achats et Sourcing fournisseurs Groupe
	Mobilisation de créances à la Banque de France
	Politique de rémunération Groupe : conformité réglementaire
	Gouvernance du système d'information & gestion des projets SI Groupe
	Règlement RGPD Groupe : dispositif et mise en œuvre
	Sécurité informatique Groupe
	Plan de Rétablissement
	LCB-FT

• Les perspectives 2021

Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent

En 2021, les principaux sujets structurants en matière de conformité seront la refonte du processus encadrant les offres et sa digitalisation ainsi que l'accompagnement du chantier Archivage pilotée par la Direction Digitale. En outre, la DCCP travaillera sur les évolutions apportées par la réglementation AIFM2 et sur la structuration du fonds successeur du fonds Bpifrance Entreprises 1.

En matière de contrôle permanent, le projet phare consistera aux travaux visant à doter Bpifrance d'un outil centralisant les contrôles de premier niveau de l'ensemble de ses métiers.

Concernant la gestion du risque opérationnel, cette année sera marquée par le déploiement du nouvel outil de GRC de cartographie des risques opérationnels et de gestion des incidents. Les métiers prendront une part bien plus active dans ces activités avec l'assistance de la DCCP.



La DCCP accompagnera ainsi les référents risques opérationnels de ces directions dans leur prise en main de l'outil.

Enfin, des actions visant à promouvoir la culture du contrôle interne et de conformité sont prévues avec une refonte du dispositif de formation pour s'assurer de la sensibilisation/formation notamment à la réglementation de l'ensemble des collaborateurs de Bpifrance.

Inspection Générale – Audit

Le plan d'audit 2021 validé par le Conseil d'Administration en décembre 2020, a été établi sur la base d'une approche par les risques et s'est construit autour de 3 grands axes :

- Les nouveaux risques et les nouvelles activités liés au contexte sanitaire et économique sont pris en compte dans le plan ;
- Les éclairages amenés par les membres du COMEX, les administrateurs et les conclusions des précédentes missions d'audit alimentent ce plan ;
- Les nouvelles cartographies des risques (opérationnels et financiers) seront intégrées fin 2021 afin de démontrer la couverture des processus et des risques par le Plan d'Audit triennal.

Le plan d'audit 2021 comprend 31 missions, dont 5 dédiées à Bpifrance Participations et 18 missions d'intérêt transverse à l'ensemble du Groupe Bpifrance.

Il est à noter que cette année, il n'y a pas eu de projection de plan triennal. En effet, une des principales actions projetées sur 2021 au regard de la construction du plan d'audit est l'articulation avec les cartographies des risques financiers et opérationnels du Groupe, de façon à démontrer la pertinence de l'approche par les risques et l'effectivité de la couverture des process et des risques à 3 ans. Sur ces bases, une projection des plans d'audit 2022 et 2023 sera établie sur le deuxième semestre 2021.

Enfin, un autre projet structurant de l'année 2021 porte sur le remplacement de l'outil de suivi des recommandations, pour aller vers une solution plus flexible en matière de suivi et de reporting.

4. PROJET DES DECISIONS SOUMISES A L'ASSOCIE UNIQUE

- **Première décision** (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que sur les comptes dudit exercice, et du rapport du commissaire aux comptes sur l'accomplissement de sa mission au cours du même exercice, approuve les comptes dudit exercice, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et desquels il résulte un bénéfice de à 24 906 000,78 euros.

Il prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élèvent à s'élèvent à 384 962 euros. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 107 789 euros.

Il donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- **Deuxième décision** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'associé unique, constatant que le bénéfice s'élève à 24 906 000,78 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 31 335 322,16 euros, le solde disponible s'élève à 56 261 322,94 euros, approuve la proposition du Président et décide de l'affecter comme suit :

Euros

Bénéfice de l'exercice à répartir	24 906 000,78
Report à nouveau	31 355 322,16
Soit un solde disponible de	56 261 322,94
Dotation à la réserve légale	-
Soit un bénéfice distribuable de	56 261 322,94
<i>Distribution d'un dividende de 8 € par action</i>	(16 000 000,00)
Dotation aux autres réserves	-
Dotation au report à nouveau	8 906 000,78
Total du report à nouveau après affectation du résultat	40 261 322,94

L'associé unique décide la mise en distribution d'un dividende d'un montant global de 16 000 000 € (soit 8 euros par action).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

Exercice	Nominal	Nombre d'actions	Dividende net par action
2017	10 €	2 000 000 actions	5 €
2018	10 €	2 000 000 actions	8 €
2019	10 €	2 000 000 actions	4 €

- **Troisième décision** (approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce)

L'associé unique rappelle qu'aucune convention, visée aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Il approuve le rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

- **Quatrième décision** (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

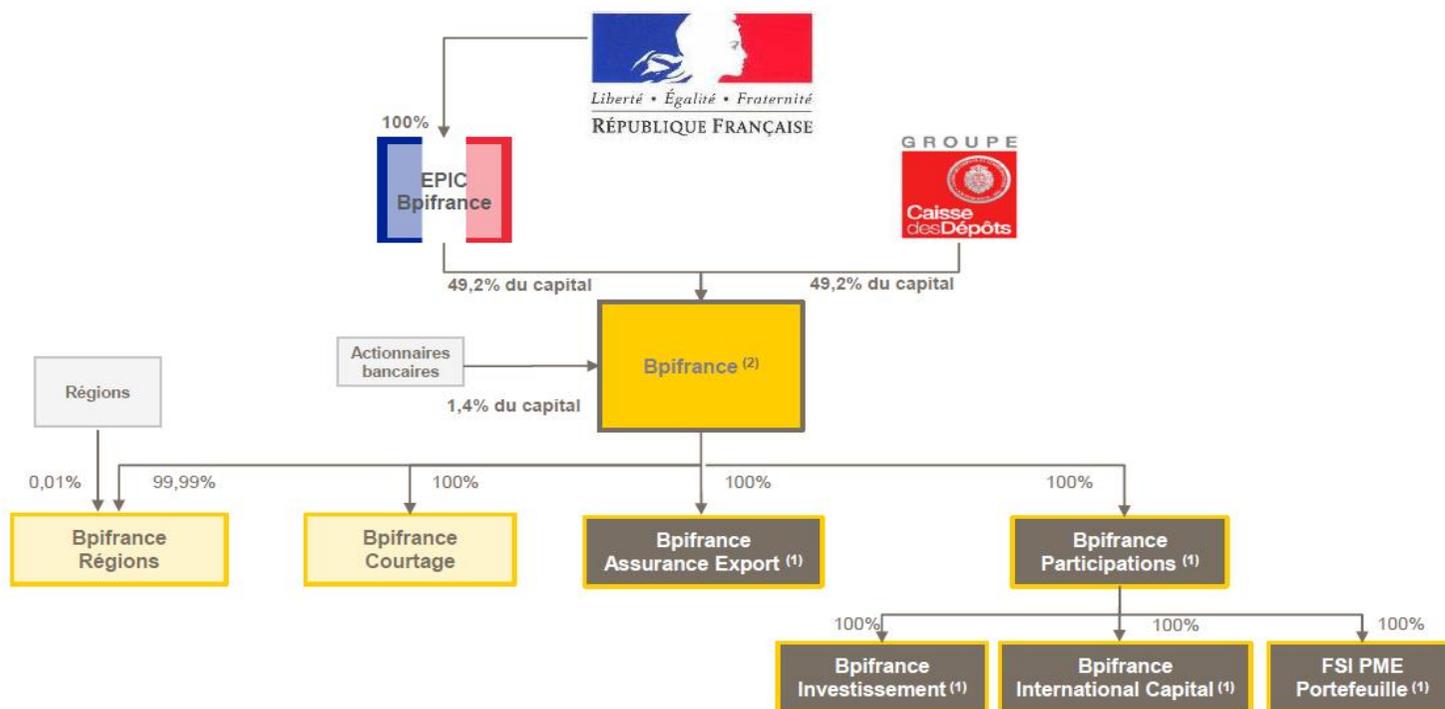
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.



5. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

5.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance

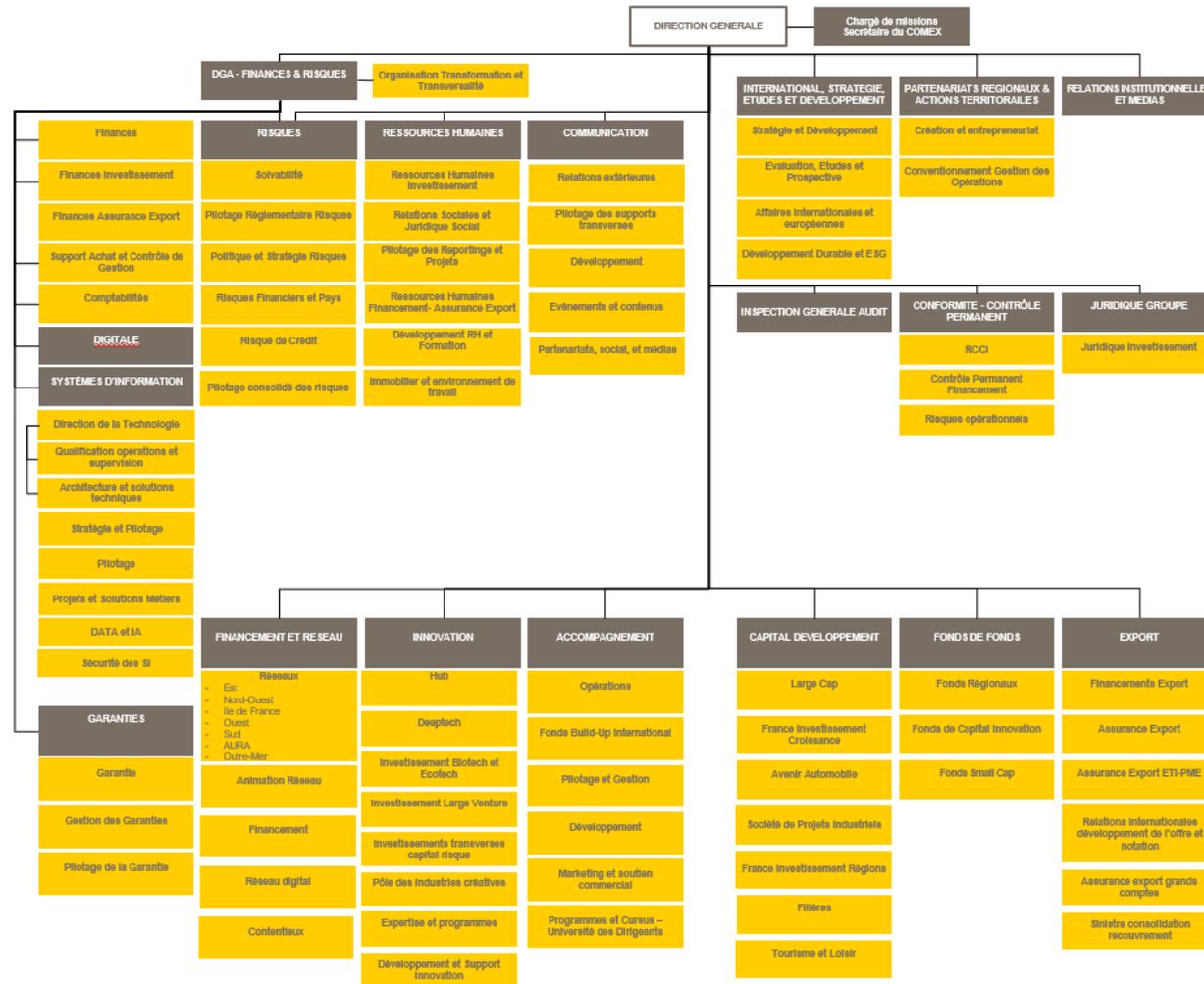
Organigramme du groupe Bpifrance
au 31 décembre 2020



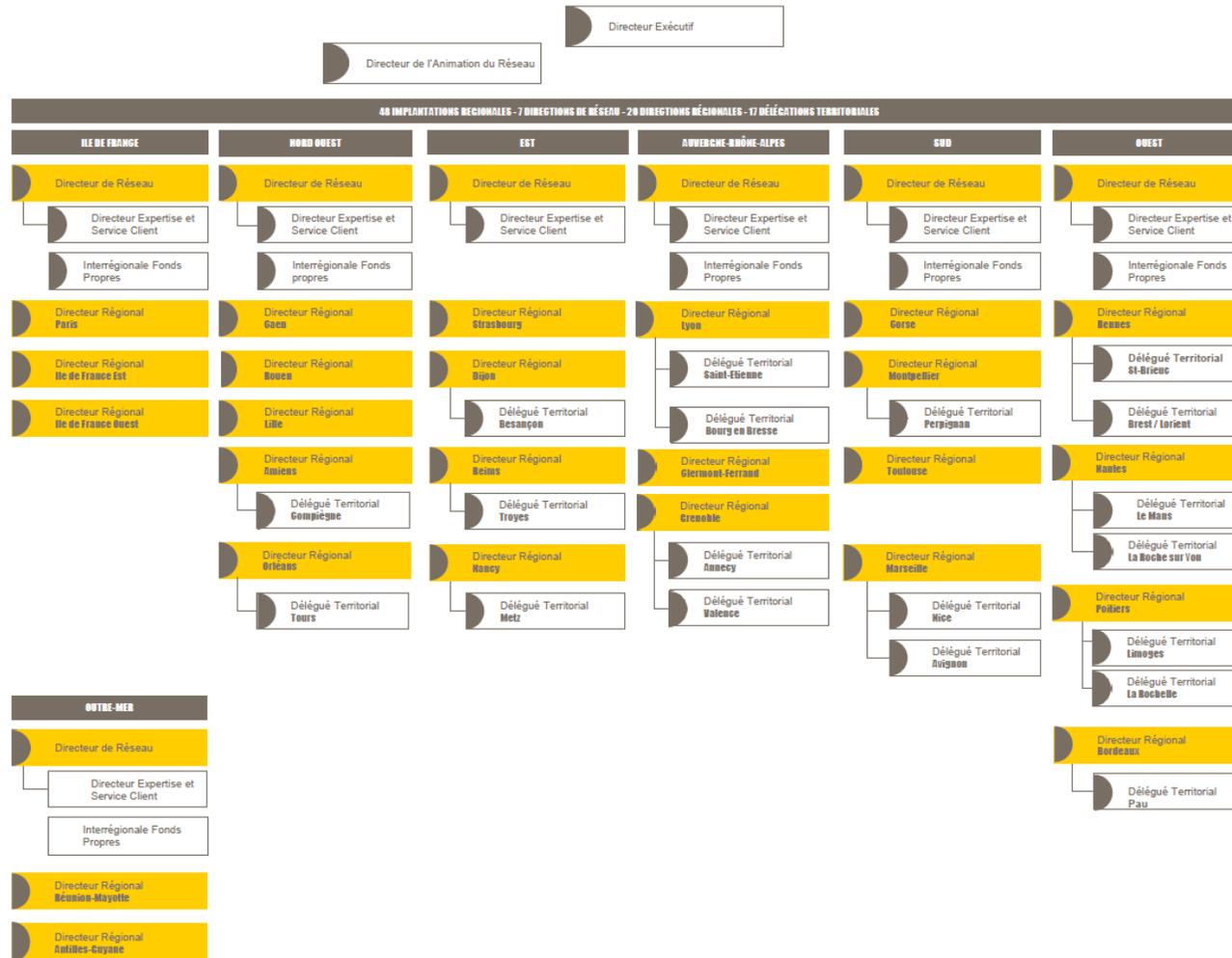
(1) Filiales contrôlées par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) depuis la fusion avec Bpifrance SA en date du 18 décembre 2020

(2) Bpifrance détient 0,2% de son capital

5.2. Organigramme fonctionnel



5.3. Organigramme du réseau



6. COMPTES SOCIAUX + NOTES

COMPTES SOCIAUX DE **Bpifrance Investissement** au 31 décembre 2020



ACTIF

(en K€)

	Notes	31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé		0		0	0
Immobilisations incorporelles :	1	49 572	34 414	15 159	12 923
Fonds commercial		610	610	0	0
Immobilisations incorporelles		40 948	33 804	7 144	12 923
Autres immobilisations incorporelles : immobilisations incorporelles en cours		8 014		8 014	
Autres immobilisations corporelles	1	10 308	5 637	4 672	4 463
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		284		284	16
Immobilisations financières :	2	2 868	340	2 529	2 540
Participations		4		4	0
Autres titres immobilisés		1 455	340	1 116	1 130
Prêts	3	9		9	9
Autres immobilisations financières	3	1 400		1 400	1 402
ACTIF IMMOBILISE		63 033	40 390	22 643	19 942
Avances et acomptes versés sur commandes		376		376	222
Créances clients et comptes rattachés	3-4	42 065		42 065	32 256
Autres créances	3-4	1 586		1 586	3 403
Valeurs mobilières de placement	5	101 690	85	101 605	78 145
Disponibilités	5	1 963		1 963	1 745
Charges constatées d'avance		1 114		1 114	1 026
ACTIF CIRCULANT		148 793	85	148 709	116 797
TOTAL GENERAL		211 827	40 475	171 352	136 739

PASSIF

(en K€)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social (dont versé 20 000)		20 000	20 000
Réserve légale		2 000	2 000
Reserve statutaire		2	2
Autres réserves		2 501	2 501
Report à nouveau		31 355	23 555
Résultat		24 906	15 800
CAPITAUX PROPRES	8-9	80 765	63 859
Provisions pour risques et charges	10	16 788	13 167
Emprunts et dettes financières	6	3	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6-7	20 542	17 804
Dettes fiscales et sociales	6-7	49 048	39 721
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6-7	136	150
Autres dettes	6-7	4 071	2 036
Produits constatés d'avance			
TOTAL GENERAL		171 352	136 739

COMPTE DE RESULTAT

(en K€)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	11	228 138	194 391
Honoraires de gestion des fonds		168 957	137 544
Prestations de services		58 895	56 092
Reprises sur provisions, transfert de charges		286	754
Autres produits		0	2
CHARGES D'EXPLOITATION	12	187 069	166 173
Autres achats et charges externes		60 706	52 324
Impôts, taxes et versements assimilés		13 105	11 726
Salaires et traitements		64 156	58 251
Charges sociales		35 352	31 765
Dotations aux amortissements		8 058	8 059
Dotations aux provisions d'exploitation		3 874	3 551
Autres charges de gestion courante		1 818	497
RESULTAT D'EXPLOITATION		41 069	28 219
PRODUITS FINANCIERS		13	12
Reprises provisions dépréciation Sicav		0	8
Gain de change		12	3
Autres produits financiers dont dividendes			0
Reprises provisions sur immo financières		1	1
CHARGES FINANCIERES		324	240
Moins values sur cession de VMP		264	219
Prov dépréciation des VMP		20	0
Dotations aux provisions sur immo financières		8	2
Autres charges financières		22	15
Perte de change		10	4
RESULTAT FINANCIER	13	-311	-228
RESULTAT COURANT		40 758	27 991
PRODUITS EXCEPTIONNELS		11	551
CHARGES EXCEPTIONNELLES		519	186
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14	-508	365
PARTICIPATION DES SALARIES		4 275	3 508
IMPOTS SUR LES BENEFICES	15	11 069	9 048
RESULTAT NET		24 906	15 800

1 – 1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Impact de la crise sanitaire

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie affecte les activités économiques et sociales à une échelle internationale et ses répercussions économiques sont majeures. Investi d'une mission d'intérêt général de développement des entreprises françaises, en appui des politiques publiques, Bpifrance Investissement contribue au dynamisme du capital-investissement français en créant de nouveaux fonds.

En tant que société de gestion, Bpifrance Investissement ne porte pas ces fonds à son bilan.

Fusion-absorption de Bpifrance SA dans Bpifrance Financement

Bpifrance SA, qui détient Bpifrance Investissement à travers sa filiale Bpifrance Participations et qui la consolide, a été absorbé par sa filiale Bpifrance Financement en date du 18 décembre 2020.

Cette opération a pour objectif d'augmenter les capacités d'action du groupe Bpifrance et de rationaliser son organisation.

A partir du 31 décembre 2020, Bpifrance Investissement est donc consolidé par l'entité Bpifrance (ex-Bpifrance Financement).

1 - 2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif de nature à avoir un impact sur les comptes n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

1 – 3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1-3-1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels de Bpifrance Investissement sont établis et présentés conformément au règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

1-3-2 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Autres immobilisations incorporelles

Les autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les éléments incorporels sont amortis de façon linéaire sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

- Licences : 1 à 10 ans
- Logiciels : 1 à 3 ans

Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements,
- tous les coûts directement attribuables à engager pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner,



- l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elle est située, en contrepartie de l'obligation encourue.

Et par option :

- les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition,
- les coûts d'emprunts pour financer l'acquisition, pendant la période de production de cet actif.

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent des avantages économiques selon des rythmes différents, ou, qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les éléments d'actif, nets de la valeur résiduelle, font l'objet de plans d'amortissement déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus, à compter de la date de mise en service de l'actif. Les plans d'amortissement n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice.

Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissements retenues ont été les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans, linéaire
- Matériel de bureau et informatique : 1 à 5 ans, linéaire et dégressif
- Mobilier : 10 ans, linéaire

Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

Les parts souscrites de FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) sont comptabilisées à l'actif pour leurs montants totaux de souscription, la part non libérée de ces titres figure au passif en dettes sur immobilisations.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Provisions

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements, en cours ou survenus, rendent probables, nettement précis quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Le montant des provisions retraite et médaille du travail est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à la

date d'acquisition de la médaille. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.

ACTIF IMMOBILISE

NOTE 1 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

En K€	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions / Sorties	Valeur brute au 31/12/2020
<u>Immobilisations incorporelles</u>	40 302	9 270		49 572
Fonds commercial	610			610
Autres postes d'immobilisations incorporelles (*)	39 693	1 256		40 948
Autres immobilisations incorporelles : immobilisations incorporelles en cours (**)		8 014		8 014
<u>Immobilisations corporelles</u>	9 138	1 516	46	10 608
Installations générales, agencements, aménagements	4 142	503		4 646
Matériel de bureau et informatique	1 603	419	30	1 991
Mobilier	3 377	310		3 687
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	16	284	16	284

(*) L'augmentation du poste autres immobilisations incorporelles correspond à l'acquisition de logiciels au cours de l'exercice.

(**) En 2020, Bpifrance a mis en place un processus de pilotage des projets informatiques permettant de suivre plus finement leur avancement et entraînant une augmentation des immobilisations en cours.



AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

En K€	Montant en début d'exercice	Amortissement		Montant en fin d'exercice
		Augmentat°	Diminution	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Fonds commercial	610			610
Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 770	7 034		33 804
<u>Immobilisations corporelles</u>	4 643	1 024	30	5 637
Installations générales, agencements, aménagements	1 774	417		2 191
Matériel de bureau et informatique	1 319	258	30	1 546
Mobilier	1 551	349		1 900

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En K€	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions / Sorties	Valeur brute au 31/12/2020
<u>Immobilisations financières</u>	2 873	28	33	2 868
Participations		4		4
Autres titres immobilisés (FPCI, FCPR)	1 463	24	32	1 455
Prêts	9			9
Autres immobilisations financières (*)	1 402	0	2	1 400

(*) Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts de garantie versés.

Provisions sur immobilisations financières

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Participations				
Autres titres Immobilisés (FPCI, FCPR)	333	8	1	340
Total	333	8	1	340

CREANCES ET DETTES

NOTE 3 - ETAT DES CREANCES

En K€	Montant brut au 31/12/2020	Dont échéances à moins d'1 an	Dont échéances à plus d'1 an
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
Prêts	9		9
Autres immobilisations financières	1 400		1 400
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
Clients et comptes rattachés	42 065	42 065	
Autres créances	1 586	1 586	
Charges constatées d'avances	1 114	1 114	
Total	46 174	44 765	1 409

NOTE 4 - ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

En K€	Montant
Clients : factures à établir	37 458
Tva sur factures non parvenues	878
Tva sur avoirs à établir	42
Total	38 378

Le poste des factures à établir concerne essentiellement les commissions variables à facturer à certains fonds (13 M€), les prestations fonctions transversales à facturer à certaines entités du Groupe Bpifrance (4.4 M€) et la refacturation des charges internes liées aux missions d'accompagnement à opérer auprès de Bpifrance Participations (19.8 M€).

NOTE 5 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Le poste des valeurs mobilières de placement, qui s'élève à 101.7 M€, est constitué de Sicav monétaires. A la clôture de l'exercice, la valeur liquidative des Sicav étant inférieure à leur valeur d'acquisition, il a été constaté une dépréciation de 85 K€.

Les disponibilités sont des comptes bancaires à vue ouverts auprès d'établissements bancaires.



NOTE 6 - ETAT DES DETTES

En K€	Montant brut au 31/12/2020	Dont échéances à moins d'1 an	Dont échéances entre 1 et 5 ans	Dont échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	3			3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 542	20 542		
Dettes fiscales et sociales	49 048	49 048		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	136	20	95	20
Autres dettes	4 071	4 071		
Total	73 799	73 681	95	23

NOTE 7 - ETAT DES CHARGES A PAYER

En K€	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	20 381
Clients : avoirs à établir	249
Comités d'entreprise	114
Congés payés	76
Participation des salariés aux résultats	4 295
Personnel : charges à payer	22 376
Don RTT	40
Charges sur congés payés	39
Organismes sociaux : charges à payer	11 082
TVA sur factures à établir	4 078
Etat : autres charges à payer	2 477
Etat : CVAE à payer	402
Total	65 610

CAPITAUX PROPRES

NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES

<u>En K€</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>Affectat° résultat N-1</u>	<u>Augmentat° sur Exercice</u>	<u>Solde au 31/12/2020</u>
Capital social	20 000			20 000
Réserve légale	2 000			2 000
Réserve statutaire	2			2
Réserves diverses	2 501			2 501
Report à nouveau	23 555	7 800		31 355
Résultat de l'exercice	15 800	-15 800	24 906	24 906
Résultat distribué		8 000		
TOTAL	63 859	0	24 906	80 765



NOTE 9 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale (en €)
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 000 000	10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 000 000	10

Au 31/12/2020, le capital social de Bpifrance Investissement est intégralement détenu par la société Bpifrance Participations (27-31 avenue du Général Leclerc – 94700 Maisons Alfort).

PROVISIONS

NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En K€	Provisions au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges (**)	411	1 280			1 691
Pensions et obligations similaires (*)	12 498	2 512			15 010
Autres provisions pour risques et charges (**)	258		6	165	88
Total	13 167	3 792	6	165	16 788

(*) Concerne les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail

(**) Les litiges et autres provisions pour risques et charges concernent les ressources humaines.

COMPTE DE RESULTAT

NOTE 11 - PRODUITS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Production vendue de services (CA)	227 852	193 636
Commissions de gestion	168 957	137 544
Autres produits d'exploitation	58 895	56 092
Reprises sur provisions, transfert de charges	286	754
Autres produits	0	2
Total produits d'exploitation	228 138	194 391

NOTE 12 - CHARGES D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Autres achats et charges externes	60 706	52 324
Achats de fournitures et petit équipement	432	561
Loyers et charges locatives	11 134	10 174
Honoraires	9 433	8 588
Communication	5 994	4 203
Voyages et déplacements	1 029	2 004
Personnel intérimaire ; personnel détaché	719	1 120
Personnel mis à disposition (groupe)	14 015	11 936
Maintenance informatique	9 768	4 883
Charges diverses	8 182	8 856
Charges de personnel	99 508	90 017
Salaires et traitements	64 156	58 251
Charges sociales	35 352	31 765
Impôts et taxes	13 105	11 726
Autres charges de gestion courante	1 818	497
Dotations aux amortissements	8 058	8 059
Dotations aux provisions d'exploitation	3 874	3 551
Total charges d'exploitation	187 069	166 173

NOTE 13 - RESULTAT FINANCIER

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers	13	12
Reprises provisions dépréciation Sicav	0	8
Gains de change	12	3
Reprises provisions sur immo financières	1	1
Charges financières	324	240
Moins values sur cession de VMP	264	219
Dotations aux provisions dépréciation Sicav	20	
Intérêts et charges assimilées	22	15
Pertes de change	10	4
Dotations aux provisions sur immo financières	8	2
Résultat financier	-311	-228

NOTE 14 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels	11	551
Reprises amortissements dérogatoires		155
Plus value nette sur FPCI	0	0
Produits exceptionnels divers	11	182
Dégrèvements impôts		215
Charges exceptionnelles	519	186
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (*)	519	
Pénalités, amendes		46
Charges exceptionnelles rappel d'impôt		123
Charges exceptionnelles diverses		17
Résultat exceptionnel	-508	365

(*) Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion concernent essentiellement l'écriture de régularisation liée à la détermination de la quote-part définitive de la TVA déductible au titre de l'exercice 2020 (489 K€).

NOTE 15 - VENTILATION DE L'IMPOT

En K€	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	40 758	11 211	29 547
+ Résultat exceptionnel	-508	-142	-650
- Participation des salariés	-4 275		-4 275
Résultat comptable	35 975	11 069	24 906

Situation fiscale

Bpifrance Investissement fait partie d'un groupe d'intégration fiscale autour de Bpifrance comprenant Bpifrance Assurance Export, Bpifrance Participations, Lions Participations, Bpifrance International Capital, BIC Investment Holding, Bpifrance Courtage, Auxifinances et FEF Capital.

Bpifrance Investissement calcule individuellement son impôt sur les sociétés et l'acquitte auprès de Bpifrance.

16 - AUTRES INFORMATIONS

EFFECTIF

L'effectif moyen du personnel s'établit à 544 salariés en 2020 dont 98 % de cadres.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Bpifrance Investissement s'est porté caution, à hauteur de 36 294.00 €, pour des prêts accordés par la Caisse des Dépôts à des salariés.

Dans le cadre de la TUP de BIOAM Gestion réalisée le 1er juillet 2010, Bpifrance Investissement a repris l'engagement de verser 50% de la somme perçue, s'il y avait une distribution sur les parts B du fonds Bioam.

IDENTITE DE LA SOCIERE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE :

Dénomination : Bpifrance

Forme : Société Anonyme

Au capital de 5 440 000 000 €

Adresse du siège social : 27/31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort

RCS : 320 252 489

Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site www.bpifrance.fr

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Aucun engagement financier n'est consenti à l'égard des entreprises liées.

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.



Tableau des filiales et participations

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières									
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA hors taxes ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société										
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société										
1. Filiales non reprises au paragraphe A										
a. Filiales françaises (ensemble)				4	4					
b. Filiales étrangères (ensemble)										
2. Participations non reprises au paragraphe A										
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)										
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)										

7. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7.1. Rapport sur les comptes sociaux

BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'associé unique
BPIFRANCE INVESTISSEMENT
27-31 Avenue du Général Leclerc
94710 MAISON ALFORT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPIFRANCE INVESTISSEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020 - Page 4

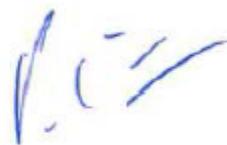
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Lionel Lepetit



Pierre Clavié



7.2. Rapport sur les conventions réglementées

BPIFRANCE INVESTISSEMENT

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Décision de l'associé unique relative à l'approbation des
comptes clos le 31 décembre 2020)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Décision de l'associé unique relative à l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2020)

A l'Associé unique
BPIFRANCE INVESTISSEMENT
27-31 Avenue du Général Leclerc
94710 MAISON ALFORT

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la décision de l'associé unique, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Lionel Lepetit

Pierre Clavié

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 75 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

8. ANNEXE

Annexe – Résultats des 5 derniers exercices

	2016	2017	2018	2019	2020
I - Capital en fin d'exercice (en €)					
- Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
- Nombre d'actions ordinaires	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
II - Opérations et résultats de l'exercice (en €)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	149 533 681	154 047 981	165 670 923	193 635 887	227 852 451
- Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	32 207 273	30 221 523	37 219 277	39 062 061	51 927 503
- Impôt sur les bénéfices	8 673 289	6 595 866	9 345 892	9 047 584	11 068 879
- Participation des salariés	2 613 403	2 526 815	2 885 377	3 507 981	4 275 388
- Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	20 920 581	21 098 842	24 988 008	26 506 497	36 583 236
- Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	17 269 910	13 274 334	18 705 832	15 800 354	24 906 001
- Résultat distribué	16 570 317	10 000 000	16 000 000	8 000 000	
III - Résultats par action (en €)					
- Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	10	11	12	13	18
- Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	9	7	9	8	12
- Dividende distribué	8	5	8	4	
IV - Personnel					
- Effectif salariés	359	401	458	492	531
- Montant de la masse salariale	67 864 967	69 536 056	77 561 668	90 016 810	99 508 490
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.....)	23 815 738	24 225 454	27 162 457	31 765 395	35 352 213

bpifrance

Bpifrance Investissement

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 20 000 000 €

433 975 224 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort Cedex

Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr